

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 169

23 janvier 2013

SOMMAIRE

Galasco S.A.	8110	I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A.	8112
Galasco S.A.	8110	ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 3 S.à r.l.	8112
Grenz - Immo S.à.r.l.	8111	Immofra S.A.	8111
Hammersmith Broadway S.à r.l.	8110	I.M.& M. Sàrl	8112
HERBERT Christophe Sàrl	8111	International Service Dispatching SA	8111
Huldra S.à r.l.	8112	Terra Venture Partners II S.C.A., SICAR	8066
Hussard 1 S.à r.l.	8112		
Hussard 1 S.à r.l.	8112		
Hussard 2A S.à r.l.	8111		
Hussard 2A S.à r.l.	8111		

Terra Venture Partners II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.351.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of November, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg)

there appeared:

Terra Venture Partners Management II S.à r.l., a private limited liability company, established under the laws of Luxembourg, with its registered office at 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pending registration with the Luxembourg Trade and Company Register,

here represented by M^e Evelyn Maher, lawyer, professionally residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 19 November, 2012; and

Mrs Maria Luisa Mayer, retired, residing at Via Bigli 7, 20121 Milan (Italy),

here represented by M^e Evelyn Maher, lawyer, professionally residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 20 November, 2012.

The proxies signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a company which they declared organized among themselves:

Preliminary Chapter. Definitions:

Accrued Interest	has the meaning set forth in article 9.6.
Acquisition Cost	the total amount paid by the SICAR with respect to an Investment, including all expenses related to the acquisition of an Investment which are borne by the SICAR and/or the General Partner and/or the Investment Advisor.
Administrative Agent	shall initially be BANQUE DE PATRIMOINES PRIVES with offices at 30 Bd Royal L-2449 Luxembourg, Luxembourg in its capacity as the Administrative Agent, which is responsible for the calculation of the Net Asset Value, the maintenance of records and other general administrative functions as set forth under Luxembourg law.
Administrator(s)	has the meaning set forth in article 16.2.
Advisory Committee	the committee comprising representatives of certain Investors as set forth more fully in article 15.
Advisory Fee	has the meaning set out in article 11.1.
Affiliate	with respect to the Person to which it refers, a Person that directly or indirectly through one or more intermediaries, controls or is controlled by, or is under common control with, such subject Person. For this purpose, each member of the immediate family of any Person who is an individual, or trust for the benefit of such Person's immediate family, (including with respect to a principal, such principal's spouse, parents, grandparents, siblings and lineal descendants) shall be deemed to be an Affiliate of such Person.
Aggregate Capital Commitments	the aggregate Capital Commitments of all Shareholders.
Alternative Investment Vehicle	as set forth in article 4A.3
Annual Accounting Date	December 31, 2012, for the first time and December 31 of each subsequent year. The Annual Accounting Date of the final Annual Accounting Period shall be the Final Liquidation Date.
Annual Accounting Period	a period ending on and including an Annual Accounting Date and beginning on the day following the preceding Annual Accounting Date or, in the case of the first Annual Accounting Period, on the date of incorporation of the SICAR.
Articles of Association	these articles of association of the SICAR.
Auditor	means Ernst & Young Luxembourg, or subject to Luxembourg law, such other Auditor as may be selected by the SICAR and approved by the CSSF.
Bridging Investment	any Investment which is exited, fully or in part, within 12 months after the date when the Investment was made.

Broken Deal Expenses	all costs and disbursements incurred by the SICAR and/or the General Partner and/or the Investment Advisor in connection with any transaction of the SICAR which does not proceed to completion.
Business Day	any day on which the Luxembourg interbank market is open for trading between commercial banks.
Capital Commitment	the total amount that a Shareholder commits to invest in the SICAR as specified in the Subscription Agreement executed and delivered by such Shareholder. The minimum amount of a Capital Commitment is five hundred thousand dollars (\$500,000) from individuals and two million dollars (\$2,000,000) from institutions. Notwithstanding the above, the General Partner reserves the right, in its sole discretion, to accept Capital Commitments of a lower amount.
Cause Event	any case in which the General Partner or a Key-Person (a) has not acted in good faith, (b) such conduct constituted gross negligence or intentional misconduct, and (c) with respect to any criminal action or proceeding, such Person had reasonable cause to believe that his or her conduct was unlawful, except if such person's position has terminated and he is not holding any executive position in the SICAR and the General Partner.
Class A Shares	Shares to be subscribed by Shareholders who will only contribute a specific share of capital (associés commanditaires).
Class B Shares	Shares to be subscribed by the General Partner and any other unlimited partner that may invest in the SICAR who are indefinitely and jointly and severally liable for the obligations of the SICAR (associé commandité).
Compulsory Repurchase Company Law	has the meaning set forth in article 8.4.
Contribution	means the Luxembourg law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Contribution	the total amount paid by the Shareholders to the SICAR in respect of their Capital Commitments (excluding the Subscription Premium paid by Subsequent Investors, any Accrued Interest paid by Defaulting Investors and any reinvestments of Temporary Distributions).
CSSF	the Luxembourg financial regulatory authority (Commission de Surveillance du Secteur Financier), whose oversight the SICAR is subject to.
Custodian	shall initially be BANQUE DE PATRIMOINES PRIVÉS in its capacity as the custodian of the SICAR, as described in article 31.
Cut-Off Date	has the meaning set forth in article 9.7(a).
Defaulting Investor	has the meaning set forth in article 9.6.
Default Letter	has the meaning set forth in article 9.6.
Departure Event	if, for any reason whatsoever, both Astorre Modena and Harold Wiener cease to devote time to the SICAR and its Related Entities (directly or indirectly, through the General Partner, Investment Advisor, or otherwise) for any reason whatsoever for a consecutive period of 120 days.
Disposal Expenses	all expenses of the SICAR incurred in connection with the realization of Investments or the distribution in specie of Investments.
Drawdown Notice	any notice given in writing (including by email, fax or otherwise) by the SICAR to a Shareholder, in such form as the SICAR may determine, requesting the Investor to pay a Drawdown.
Drawdown	each of the First Drawdown and the Further Drawdowns.
Excess	has the meaning set forth in article 38.4.
Existing Fund	Terra Venture Partners (Cayman), L.P. and Terra Venture Partners S.C.A., SICAR
Final Closing Date	the expiration of eighteen (18) months from the Initial Closing Date, or later with the approval of a Majority in Interest of the Investors.
Final Liquidation Date	the date when the SICAR can proceed with a final distribution of all remaining SICAR Assets to its Shareholders after having sold or distributed all of its Investments, and settled or provided for all of its liabilities.
First Drawdown	the first drawdown called by the General Partner equal to not less than 5% of the Investor's Capital Commitment.
First Payment	in relation to any Investor, the first payment which that Investor makes to the SICAR on account of its Capital Commitment, including the First Drawdown.

First Payment Date	in relation to any Investor, the date upon which that Investor makes its First Payment.
Further Drawdown	the drawdowns, other than the First Drawdown, called by the SICAR.
General Partner	means Terra Venture Partners Management II S.à r.l., a Luxembourg limited liability company controlled and managed by the Key-Persons which is (1) the sole partner with unlimited liability «associa commandite») and (2) the sole holder of Class B Shares.
Incapacity of the General Partner	has the meaning set forth in article 16.1.
Incubator	means a technology incubator to be operated by Terra Lab Ventures L.P., under the "competitive procedure", administrated by the Israeli office of the Chief Scientist and the Ministry of Industry, Trade and Labor, to operate a technology incubator.
Indemnified Persons	has the meaning set forth in article 12.2.
Initial Closing Date	the date of receipt of aggregate Commitments of at least 15 million dollars (\$15,000,000) (including capital commitments to any Other Investment Vehicle (s)) or a lower amount to be determined with the consent of a Majority in Interest of the Investors.
Investment	any investment acquired or to be acquired by the SICAR, including through the purchase of securities of a company (including, without limitation, debt).
Investment Advisor	Terra Ventures Management Ltd., a private company incorporated and existing under the laws of the State of Israel, and controlled and managed by the Managers or any subsequent Investment Advisor (which is controlled by the Managers), appointed at the sole discretion of the General Partner.
Investment Objective	has the meaning set forth in article 3.2(a).
Investment Period	the period from the Initial Closing Date to the Cut-Off Date.
Investor	Either any Well Informed Investor who is or will become (as the context requires) a Shareholder or an Other Investor.
Israeli Tax Ruling	a ruling letter issued by the Israeli Tax Authority with respect to the Israeli taxation of the SICAR, the Other Investment Vehicles and the relevant Investors thereof, as such ruling letter may be amended or modified from time to time.
Key Persons	Astorre Modena, PhD and Harold Wiener, PhD, or any replacement thereof who shall serve as members of the board of managers of the General Partner.
LIBOR	the London Interbank Offered Rate.
Managers	Astorre Modena and Harold Wiener.
Majority in Interest Of the Investors	Investors whose aggregate Contributions to the SICAR and to any Other Investment Vehicles exceed 50% of the aggregate Contributions of all Investors in the SICAR and in any Other Investment Vehicle, on a cumulative basis.
Net Asset Value	the value of the SICAR Assets determined in the manner set forth in article 30 reduced by the liabilities of the SICAR as set forth in the SICAR's balance sheet as of a certain date.
Net Proceeds	the Proceeds less any Disposal Expenses incurred with regard to the disposal of the source of the Proceeds.
Notification Letter	has the meaning set forth in article 7.1.
Offered Shares	has the meaning set forth in article 9.6 (e).
Organizational Expenses	has the meaning set forth in article 11.4.
Other Investment Vehicle(s)	has the meaning set forth in article 4A.1.
Other Investors	the equivalent non-manager interest holders of an Other Investment Vehicle.
Payment Date	has the meaning set forth in article 9.2.
Payment in Default Person	has the meaning set forth in article 9.6. any individual, partnership, body corporate, unincorporated organization or association, trust or other entity.
Portfolio Company	any company, partnership, asset or other entity, wherever established, incorporated or resident, in which the SICAR proposes to make or holds an Investment excluding a Temporary Investment or an interest in an Alternative Investment Vehicle.
Portfolio Investment	any investment consistent with SICAR's Investment Objectives as set forth in article 3.2.

Preferred Interest	has the meaning set forth in article 35.3(c).
Preferred Return	has the meaning set forth in article 35.3(a).
Previous Investor	whenever Subsequent Investors are admitted, any Shareholder (excluding the General Partner) that has previously subscribed for Shares of the SICAR.
Proceeds	the consideration received in cash and/or in specie in respect of the realization of an Investment, or part thereof, as well as any dividends, interest, other income or any other amounts received from a Portfolio Company.
Proposed Shares	has the meaning set forth in article 7.1.
Quarterly Accounting Date	March 31, June 30, September 30 and December 31 of each year. The Quarterly Accounting Date of the final Quarterly Accounting Period shall be the Final Liquidation Date.
Quarterly Accounting Period	a period ending on and including a Quarterly Accounting Date and beginning on the day following the preceding Quarterly Accounting Date or, in the case of the first Quarterly Accounting Period, on the date of incorporation of the SICAR.
Quoted Securities	has the meaning set forth in article 35.7.
Regulated Stock Market	any organized market for the trading of securities, derivative or financial instruments which: (a) is recognized as such by the competent authorities in its jurisdiction, (b) functions regularly, (c) is characterized by the fact that regulations issued or approved by the competent authorities define the conditions for operation of the market, and (d) complies with all the reporting and transparency requirements laid down by the competent authorities.
Related Entities	the term "Related Entities" includes only (a) any Portfolio Investment, (b) the Investment Advisor and any other entity engaged in performing services for the SICAR or, at the SICAR's request, for any Portfolio Company, (c) any entity formed to co-invest with the SICAR in any Portfolio Investment (including any Other Investment Vehicle), (d) any Existing Fund and any Successor Investment Vehicle organized in compliance with article 27.5, (e) any Alternative Investment Vehicle, (f) the Incubator, and (g) any of (a) through (e) with respect to any Successor Investment Vehicle.
S.C.A.	a "société en commandite par actions" form of corporate entity (a partnership limited by shares) governed by Luxembourg law, and which is the legal form of the SICAR.
Share and Shares	has the meaning set forth in article 5.
Shareholder and Shareholders	has the meaning set forth in article 5.
Shortfall	has the meaning set forth in article 38.4.
SICAR	Terra Venture Partners II S.C.A., SICAR, governed by these Articles of Association.
SICAR Assets	all or any of the assets of the SICAR.
SICAR Law	the Luxembourg law of June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended from time to time.
Subscription Agreement	the subscription agreement executed by a Shareholder whereby the Shareholder irrevocably undertakes to subscribe for Shares and agrees to pay its Capital Commitment and adhere to the principles of these Articles of Association or Transfer Agreement, as applicable.
Subscription Premium	has the meaning set forth in article 9.4.
Subsequent Investor	any Shareholder (excluding the General Partner) who makes its First Payment after the Initial Closing Date or any Shareholder (excluding the General Partner) who increases its Capital Commitment after the Initial Closing Date, but, in the latter case, the Shareholder will be treated as a Subsequent Investor only with respect to the increased amount of its Capital Commitment subscribed for after the Initial Closing Date.
Successor Investment Vehicle	has the meaning set forth in article 27.6
Temporary Distributions	any distribution made to the Shareholders with respect to which the SICAR is entitled to recall the amounts distributed in one or more Further Drawdowns, as more fully set forth in article 36.

Temporary Investment	short-term investments of cash pending distribution or use by the SICAR to pay expenses or make Portfolio Investments.
Total Undrawn Commitments	the aggregate of the Undrawn Commitments of all the Shareholders.
Transfer	the sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, mortgage or other disposition or encumbrance by an Investor of its shares in the SICAR or any part thereof or beneficial interest therein.
Transfer Agreement	an agreement entered into by Persons who acquire or sell Shares.
Transfer Expenses	has the meaning set forth in Section 7.6.
Undrawn Commitment	the amount of an Investor's Capital Commitment which the SICAR is still entitled to draw down.
VAT	has the meaning set forth in article 11.1
Warning Period	has the meaning set forth in article 9.6(d).
Well Informed Investor	any Investor who qualifies as a well informed investor e investisseur averti') pursuant to article 2 of the SICAR Law, i.e. any institutional investor, professional investor or any other investor who meets the following conditions: 1) such investor has confirmed in writing that he adheres to the status of a Well Informed Investor pursuant to Luxembourg law, and 2) such investor has subscribed for a Capital Commitment of not less than 125,000 Euro in the SICAR, or 3) such investor has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/ECC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.
Withdrawal Date	has the meaning set forth in article 4A.2.
Withdrawing Investor	has the meaning set forth in article 4A.2.
Withheld Distributions	has the meaning set forth in article 9.6(b)

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name.

1.1. There is hereby established among the founding shareholders, including Terra Venture Partners Management II S.á r.l., as sole General Partner and all those who may become Shareholders, a company in the form of a partnership limited by shares which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the SICAR Law as well as by these Articles of Association.

1.2. The SICAR will exist under the corporate name of Terra Venture Partners II S.C.A., SICAR.

1.3. The SICAR shall be entitled to abandon the status of investment company in risk capital only with the unanimous consent of all the Shareholders and the prior approval of the CSSF.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The SICAR will have its registered office in the City of Luxembourg at a location to be determined by the General Partner.

2.2 The registered office may be transferred to any other location within the City of Luxembourg by the General Partner.

2.3 In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the SICAR at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and Persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the SICAR, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the SICAR Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the Persons entrusted with the daily management of the SICAR.

Art. 3. Corporate Purpose.

3.1 The corporate purpose of the SICAR is to provide its shareholders with direct or indirect risk capital investments in Luxembourg and/or in foreign entities, to monitor these investments and in due course realize them for the purpose of permitting its shareholders to benefit from equity investments (including without limitation investments in the form of convertible debt) and to maximize its shareholders return. Nothing in the above shall prevent the SICAR from providing its Investments with short term bridge loans.

3.2 The SICAR shall primarily make equity and equity-related investments in risk capital in accordance with article 1 of the SICAR Law and CSSF Circular 06/241. The SICAR will principally invest in seed and early stage Israeli and Israeli-related companies in the domains of clean energy, water related technologies, and other environmental domains (the "Investment Objective") with the objective of contributing to the development of the entities in which it invests and thereby achieving superior returns for its investors..

3.3 The SICAR may invest in any type of financial instruments including without limitation, shares, loans, convertible loans and warrants.

3.4 Investment Restrictions. The General Partner shall consult with the Advisory Committee prior to making: (i) Investments in any one Portfolio Company the aggregate Acquisition Cost of which exceeds 20% of the Aggregate Capital Commitments; or (ii) Investments in publicly traded companies the aggregate Acquisition Cost of which exceeds 10% of the Aggregate Capital Commitments (with the exception of companies that become publicly traded after the SICAR's Investment in such companies). For the purpose of the preceding sentence, Investments in Portfolio Companies which are made through the Incubator shall not be considered an Investment in a single Portfolio Company, but rather an Investment in the applicable underlying Portfolio Company. Notwithstanding the aforesaid the SICAR may invest in the Incubator the amounts necessary in order to comply with applicable regulatory requirements and such investment shall be disregarded for the purpose of the 20% limitation.

3.5 Powers. Subject to all of the provisions of these Articles of Association, and in furtherance of the Investment Objectives, the SICAR may take any measure and carry out any operation, in order to accomplish its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law and Company Law, and shall have all the powers available to it as a Société en commandite par actions organized under the laws of Luxembourg, including without limitation, to make deferred purchases and sales and purchases and sales that are conditional and enter into all other agreements with other parties, without limitation.

3.6 The Class A Shareholders shall neither participate in, nor interfere with, the management of the SICAR and shall have no rights or obligations in such respect.

3.7 Tax Ruling. In addition, except as otherwise explicitly provided herein, the General Partner shall have the power on behalf and in the name of the SICAR and the Shareholders to cause the SICAR to obtain, implement and/or comply with one or more tax ruling letters and amendments thereto, with respect to the taxation of the SICAR in Israel, to sign all documents on behalf of the SICAR and to request from the Shareholders any necessary information as shall be required in order to obtain, implement and comply with any Israeli Tax Ruling.

3.8 Borrowing. The SICAR will not borrow money to make Portfolio Investments, other than on a short-term basis pending Drawdowns provided that any such short term borrowings will never exceed 10% of Aggregate Capital Contributions.

3.9 Guarantees. The SICAR may guarantee debt up to an amount equal to 10% of the Aggregate Capital Commitments, provided however that guaranteed debt of a Portfolio Company together with the total Investment in such Portfolio Company shall not, unless otherwise approved by the General Partner, after being advised by the Advisory Committee, exceed, in the aggregate, twenty percent (20%) of the Aggregate Capital Commitments. Notwithstanding the aforesaid the SICAR may provide a guarantee to the Incubator as necessary in order to comply with the regulatory requirements and such guarantee shall be disregarded for the purpose of the 10% limitation.

Art. 4. Term. The SICAR is formed for a term of ten (10) years starting at the Initial Closing Date which is the 26th November 2012, except as provided for in articles 37.2 and 37.3. This term may be extended for up to two successive one-year periods at the discretion of the General Partner, subject to the requirements of Luxembourg Law, if, at any time prior to the tenth anniversary of the Initial Closing Date, notice is given by the General Partner to the other Shareholders to that effect. The SICAR's term may be further extended with the approval of a Majority in Interest of the Investors (if applicable); provided that notice is given by the General Partner to the other Shareholders to that effect and, with the agreement of the General Partner, the Shareholders' meeting acting with the quorum and majority requirements set out below in article 25.1, resolves to extend the life of the SICAR. At the expiration of its term, the SICAR will be wound up and dissolved according to article 37.

Art. 4A. Other Investment Vehicles.

4A.1 The Key Persons may, at their sole discretion, establish one or more separate investment entities (the "Other Investment Vehicle(s)"), to invest in parallel with the SICAR. Subject to any legal, tax or regulatory considerations, (1) the organizational documents of such Other Investment Vehicles shall contain economic terms substantially similar to those of the SICAR, and (2) the Other Investment Vehicles and the SICAR will generally make and realize Portfolio Investments on a pro-rata basis in proportion to their respective Aggregate Capital Commitments, or amount invested in the relevant Portfolio Investment (as applicable), and on substantially similar terms and conditions. The SICAR and such Other Investment Vehicle, if organized, shall share pro-rata in any fees and expenses related to Portfolio Investments made by them, including, without limitation, any indemnification obligations, but specifically excluding any advisory expense, which will be paid separately by the SICAR and each Other Investment Vehicle; provided, however, that any expenses related uniquely to an Other Investment Vehicle shall be borne solely by such specific vehicle. In order to give effect to the above, the General Partner shall make (when and in the manner it deems appropriate) any necessary ad-

justments to the allocation of expenses and holdings of Portfolio Investments among the SICAR and any Other Investment Vehicle (including initiating a transfer of Portfolio Investments (at Acquisition Cost) to any Other Investment Vehicle and vice versa following the Final Closing Date), as if the SICAR and any Other Investment Vehicle were formed at the same time, all of the Investors had invested at the same time, and the preceding sentences had applied to them from their formation date.

4A.2 If (i) Other Investment Vehicles are formed for purposes of compliance with the terms of the Israeli Tax Ruling, or (ii) any Shareholder shall cease to be eligible to participate in the SICAR or any Other Investment Vehicle in which it is invested for any reason, the SICAR may, in its sole discretion, require such Shareholder to withdraw from the SICAR or such applicable Other Investment Vehicle and become an interest holder of an Other Investment Vehicle (the "Withdrawing Investor"), provided that such withdrawal and admission does not result in any material adverse legal or tax consequences for the SICAR or to the Other Investment Vehicle or any material adverse consequences to the Withdrawing Investor. In addition, the General Partner may agree with any Shareholder that it may become a Withdrawing Investor under this 4A.2, whereupon the provisions of this 4A.2 shall become operative. The SICAR will provide written notice to each Withdrawing Investor that such Withdrawing Investor's interest in the SICAR will be exchanged for an interest in such Other Investment Vehicle as of the date specified in such notice (the "Withdrawal Date") and the Withdrawing Investor shall execute, to the extent required, any such documentation required to effect such exchange. For the avoidance of doubt such exchange will be carried out through the redemption by the SICAR of the Withdrawing Investor's shares and payment in kind therefor with the interests received in the Other Investment Vehicle and the redeemed shares being cancelled. As of the Withdrawal Date, the Withdrawing Investor shall cease to be a Shareholder of the SICAR for all purposes, except for its right to receive an interest in the Other Investment Vehicle as hereinafter provided. The SICAR shall transfer a portion of its assets, pro rata among all Portfolio Investments of the SICAR based on such Withdrawing Investor's relative Capital Commitment in the SICAR, representing the Withdrawing Investor's interest in the SICAR to the Other Investment Vehicle in exchange for an interest in such Other Investment Vehicle and thereafter distribute to the Withdrawing Investor, in full satisfaction of its interest in the SICAR, an interest in the Other Investment Vehicle. Each Shareholder shall authorize the General Partner to execute on its behalf the organizational documents of any Other Investment Vehicle in the event it becomes a Withdrawing Investor.

4A.3 In addition to article 4A.1, if the General Partner determines, in connection with any Investment and in its sole discretion, that for legal, tax or regulatory reasons it is advisable that an Investment shall not be made through the SICAR, the General Partner shall be authorized to establish an alternative legal entity or investment subsidiary for that purpose, through which the SICAR may invest and/or some or all of the Shareholders shall make Contributions, instead or in parallel to the SICAR (the "Alternative Investment Vehicle"). The General Partner or an Affiliate thereof shall serve as the manager of the Alternative Investment Vehicle, the liability of the Shareholders shall be limited, and the terms and conditions of such Alternative Investment Vehicle shall be adjusted so as to achieve a similar economic effect as an investment directly through this SICAR. Any Contributions made by a Shareholder through an Alternative Investment Vehicle shall reduce such Shareholder's available Capital Commitment.

Chapter II. Capital, Shares, Capital Commitments

Art. 5. Corporate Capital. The capital of the SICAR is variable and shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as determined pursuant to article 29 hereof. The minimum share capital of the SICAR is set at one million five hundred thousand dollars (\$1,500,000.-) and in no event less than the dollar equivalent of one million Euros which shall be achieved within 12 (twelve) months after the date on which the SICAR has been authorised as a SICAR under Luxembourg Law;

The Company was incorporated with a subscribed share capital of one million and fifteen thousand USD (USD 1,015,000.-) represented by one thousand (1,000) Class A Shares with a subscription price of one thousand USD (USD 1,000.-) per Class A Share and fifteen (15) Class B Shares with a subscription price of one thousand USD (USD 1,000.-) per Class B Share. The Class A Shares and Class B Shares have been paid up to not less than five per cent (5%) of their subscription price.

The currency of the SICAR is USD.

The General Partner is authorised to issue further Shares in accordance with these Articles of Association and within the limitations of the private placement memorandum relating to the SICAR at an offer price to be determined by the General Partner, without reserving to existing Shareholders any preferential rights to subscribe for any such Shares to be so issued provided that the Aggregate Capital Commitments of the SICAR and the Other Investment Vehicles shall not be more than one hundred million dollars (\$100,000,000).

The Class A Shares and Class B Shares issued by the SICAR are individually referred to as a "Share" and collectively as the "Shares". Holders of Class A and B Shares are individually referred to as a "Shareholder" and collectively as "Shareholders". The Shares may only be held or acquired by Persons qualifying as a Well Informed Investor.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares will be in the form of registered shares.

6.2 With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office by the Administrative Agent. The shareholders' register will contain the precise designation

of each Shareholder, the number of Shares held, the payments made with respect to the Shares, as well as Transfers of Shares and the dates thereof.

6.3 Each Shareholder and the General Partner will notify the SICAR of its address (including fax and email contacts) and any change thereof by email, fax or registered mail. The SICAR will be entitled to rely on the last address thus communicated.

6.4 Ownership of the Shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 Shares are not freely transferable. Any Transfer of Class A Shares or of Class B Shares to any Person for any reason whatsoever, shall be subject to the prior written consent of the General Partner and subject to such conditions as the General Partner shall determine (including, providing representations, execution of documents, requiring an opinion regarding the legal, accounting, tax or other consequences which may occur as a result of the Transfer, and covering expenses related to such Transfer). In the event that a Shareholder proposes to Transfer or otherwise dispose of some or all its Shares to any third party (which must qualify as a Well Informed Investor), such Shareholder shall give the General Partner written notice of its intention to Transfer such Shares by registered mail with return receipt requested (the "Notification Letter"), which notice shall state (indicating the full name, mailing address and tax domicile of the transferor and of the transferee) the number of shares (the "Proposed Shares") which the transferor plans to Transfer and the price offered for the Proposed Shares.

7.2 The General Partner shall, within thirty (30) Business Days from the receipt of the Notification Letter, notify the transferor whether it consents or does not consent to the Transfer in its sole and absolute discretion. If the General Partner does not give notice of its refusal with respect to such transfer within the aforementioned period, it shall be deemed to have consented to the proposed Transfer.

7.3 Any attempted Transfer of Class A Shares or of Class B Shares, in whole or in part, or any other similar action, which will not comply with these Articles of Association shall be void and shall have no force and effect towards the SICAR and the Shareholders, and the SICAR may disregard the transferee for the purpose of distributions pursuant to these Articles of Association, or for any other purpose.

7.4 Any Transfer requires and is entirely conditional upon, the assignment of all corresponding rights, duties and obligations of the transferor to the transferee, including, if all of the Further Drawdowns have not yet been called, the obligations in respect of the Undrawn Commitment corresponding to the Proposed Shares being transferred together with the Proposed Shares.

7.5 The Transfer will become effective and binding and will only be recorded in the SICAR's shareholders register after (i) all of the agreements in force governing the relationship between the Shareholders and the SICAR as well as between the Shareholders themselves, including, but not limited to, the Subscription Agreement have been fully executed and accepted by all the parties thereto, and (ii) the transferee and transferor have furnished to the General Partner any information, representations and/or documents the General Partner had requested.

7.6 The transferor of any Shares hereby agrees to reimburse the SICAR, at the request of the General Partner, for any expenses reasonably incurred by the SICAR in connection with such Transfer, including any legal, accounting and other expenses ("Transfer Expenses"), whether or not such Transfer is consummated. If as a result of the Transfer the SICAR is required to adjust the basis of its assets, Transfer Expenses shall include the additional accounting, tax preparation and other administrative expenses reasonably incurred (or to be incurred) by the SICAR as a result of the Transfer. If a Transfer is expected to result in future expenses of that type, the General Partner may estimate the amount of such expenses in good faith and may include such estimated expenses in the Transfer Expenses to be reimbursed to the SICAR.

Art. 8. Repurchase of Shares.

8.1 The SICAR may repurchase its own Shares at the sole discretion of the General Partner. Subject to the provisions of Article 4.A.2 above and the provisions on compulsory repurchase in article 8.4 below any repurchase of Shares must apply to all Class A Shareholders or all Class B Shareholders, in each case pro rata to their shareholding in each class of Shares. Unless otherwise indicated in these Articles of Association the repurchased Shares will be repurchased at their Net Asset Value as calculated by the General Partner for each repurchase at the time of such repurchase.

8.2 The SICAR may call for a repurchase of Shares, in whole or in part, by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the SICAR mentioning (i) the date of the repurchase, (ii) the number of Shares called for repurchase, (iii) the repurchase price (which will be the Net Asset Value of the repurchased Shares as determined by the General Partner), and (iv) the method and timing of the payment of the repurchase price.

8.3 Upon the removal or withdrawal of the General Partner for any reason, the B Share shall, subject to applicable law, automatically be repurchased and issued to, or acquired by, the successor General Partner and these Articles of Association shall be amended to reflect the appointment of such new General Partner.

8.4 Notwithstanding anything to the contrary herein, Shares may be repurchased compulsorily if a Shareholder is found not to be a Well Informed Investor or if a Shareholder is holding Shares in breach of any applicable regulation or law or requirement including, but not limited to, laws relating to anti money laundering (a "Compulsory Repurchase"). In case of a Compulsory Repurchase, the repurchase price paid by the SICAR to the Shareholder shall be equal to the Contributions paid for the Shares, provided however that if the General Partner determines that the Net Asset Value of such

Shareholder's Shares has decreased below the Contributions attributable to such Shares, then the General Partner may reduce the repurchase price to a lower price based on the Net Asset Value of the Shares on the date of the repurchase. If the SICAR, in the sole discretion of the General Partner, does not have available funds for the repurchase price in one lump sum, the General Partner shall be entitled to immediately receive the Shares and pay the repurchase price in a number of installments, as determined by the General Partner's sole discretion.

Art. 9. Capital Commitments.

9.1 First Drawdowns and Further Drawdowns:

(a) By subscribing for Shares, each Shareholder irrevocably undertakes to make further payments upon the General Partner's request up to its Capital Commitment. The subscription of each Shareholder consists of a First Drawdown equal to not less than 5% of its Capital Commitment and Further Drawdowns called in accordance with the requirements of the SICAR.

(b) The aggregate sum of Capital Commitments of the General Partner, the Key-Persons and/or their Affiliates to the SICAR and/or the Other Investment Vehicles shall equal 4% of the Aggregate Capital Commitments of the SICAR and to Other Investment Vehicles, not to exceed an aggregate amount of \$2,000,000. The ratio of the capital Contributions to the SICAR and/or any Other Investment Vehicle shall be at the General Partner's sole discretion. The amount to be contributed in accordance with the preceding sentence with respect to Drawdowns shall be increased to the extent necessary to maintain such 4% level (as so adjusted); but no Subscription Premium shall be payable by the General Partner, the Key-Persons and/or their Affiliates with respect to any such additional capital contributions.

9.2 Further Drawdowns: At least fifteen (15) calendar days prior to the date on which each Further Drawdown is to be paid (the "Payment Date"), the General Partner will issue a Drawdown Notice notifying Shareholders of the portion of their Capital Commitment required to be contributed to the SICAR prior to or on the Payment Date. All Further Drawdowns called by the SICAR shall be fully paid in cash on or prior to the Payment Date. Further Drawdown for Class A and Class B Shareholders will be allocated to the paying up of the subscribed Class A and Class B Shares until their payment in full.

9.3 Payments: Payments shall be made in cash by wire transfer to the SICAR's account with the Custodian.

9.4 First Payment of Subsequent Investors: Subsequent Investors are required to pay the First Payment which includes both a First Drawdown and, if applicable, all Further Drawdowns which have previously been paid in by the Previous Investors. If any First Payments made by the Subsequent Investors create a cash surplus, the SICAR may, but is not obligated to, make one or more Temporary Distributions. Each Subsequent Investor will also be required to pay to the SICAR, on its First Payment Date a subscription premium (the "Subscription Premium") as set out below. The Subscription Premium shall be payable in addition to the Capital Commitment of such Subsequent Investor.

9.5 The Subscription Premium will be determined for each Subsequent Investor by applying to the amount of the Subsequent Investor's First Payment (net of any Temporary Distributions made to such Subsequent Investor at the time of its First Payment) an interest rate corresponding to 4% compounded annually for the period between the Initial Closing Date (or the applicable Payment Date for the Further Drawdowns already paid in) and the First Payment Date of such Subsequent Investor (with respect to its initial subscription or any Capital Commitment increase). The General Partner may at its sole discretion waive or reduce the Subscription Premium.

9.6 Delays or Default in Payment: In the event that a Shareholder does not make a payment in respect of any Drawdown (the "Defaulting Investor", and the "Payment in Default", respectively) on or prior to the Payment Date, the General Partner, without limiting any remedy to which it will be entitled to exercise against such Defaulting Investor, may send a default letter (the "Default Letter") to the Defaulting Investor setting forth the sanctions and remedies which the SICAR, in its sole discretion, elects to impose. These sanctions and remedies include:

(a) Subject to Luxembourg law, suspending the voting rights of the Shares held by the Defaulting Investor for as long as such Defaulting Investor holds such Shares and continues to be a Defaulting Investor;

(b) Subject to paragraph (d) below, the SICAR withholding any distribution of any kind whatsoever that otherwise would be made to a Defaulting Investor, until the Final Liquidation Date (the "Withheld Distributions"). Any distributions so withheld, or the proceeds thereof, may be used by the SICAR for any purpose, and the SICAR and the General Partner shall not be liable for the Withheld Distributions, their usage, diminution in their value or loss. For the avoidance of doubt, it is clarified that the Withheld Distributions shall not be deemed as invested by such Defaulting Investor in the SICAR, and shall not reduce the balance of any amount due to the SICAR from such Defaulting Investor.

(c) Without derogating from any action that the SICAR may initiate by itself or on behalf of other Shareholders against the Defaulting Investor and the right, as set out below in paragraph (e) to sell the Defaulting Investor's Shares, the Payment in Default shall accrue interest (the "Accrued Interest") at a rate of 0.5% per month, from the Payment Date and until payment of the Payment in Default has been received by the SICAR in full;

(d) In the event that the default is remedied within ten (10) Business Days after the sending of the Default Letter (the "Warning Period") and the Payment in Default and the Accrued Interest thereon are paid to the SICAR in full (unless the payment for Accrued Interest was partially or fully waived by the General Partner, in its sole discretion), the Defaulting Investor shall recover its rights to receive distributions made, including any distributions, if any, which were withheld between the Payment Date and the date the default was fully remedied;

(e) If the default is not remedied within the Warning Period, the shares held by the Defaulting Investor may be repurchased by the SICAR or sold in whole or in part to one or more other Shareholders or third parties pursuant to the following procedure: (i) the General Partner shall inform the other Shareholders, in writing of the sale of the Defaulting Investors Shares (the "Offered Shares") specifying the number of Shares for sale; (ii) if one or more Shareholders offer to purchase the Offered Shares, they shall inform the SICAR by registered mail with return receipt within ten (10) Business Days following the sending of the letter by the SICAR informing them of the sale of the Offered Shares; (iii) if one or more Shareholders offer to purchase all of the Offered Shares, the SICAR shall inform the Defaulting Investor by registered mail that the Shareholders offer to purchase the Offered Shares, detailing the number of Shares which each Shareholder offers to purchase; (iv) in case the offers to purchase the Offered Shares exceed the value of the Offered Shares, the Offered Shares shall be sold to the relevant Shareholders pro rata based on their respective Contributions; (v) in the event that the Shareholders do not offer to purchase all of the Offered Shares, then either all or the remaining Offered Shares, at the General Partner's sole discretion, may be sold to the General Partner or any third parties provided such third parties are Well Informed Investors. If the Defaulting Investor and the purchasers agree on a price (it being stated that this price must (i) not be higher than the Contributions made by the Defaulting Investor, and (ii) be the same for all purchasers, whether Shareholders or third parties), the Shares will be transferred at the agreed upon price. If the Defaulting Investor does not sell the Offered Shares within three (3) months following the Payment Date, the General Partner may sell the Offered Shares by way of auction and if the sale by auction is not successful, purchase the Offered Shares for a price equal to ten percent (10%) or more of the Net Asset Value attributable to the Offered Interest as of the Payment Date. For the avoidance of doubt, none of the aforesaid shall relieve the Defaulting Investor of its obligations under these Articles of Association or applicable law, including with respect to returning distributions. In the event the Defaulting Investor's Shares are repurchased by the SICAR and as a result thereof the Defaulting Investor's Undrawn Commitment is extinguished, then it shall be disregarded for the purpose of articles 3.4, 3.9, 11.1 and 12.7(b). Each Shareholder shall authorise the General Partner, to execute on its behalf any documents necessary to effect the sale of its SICAR Shares pursuant to this Section 9.6 in the event it becomes a Defaulting Investor.

(f) In determining the amount to be paid to the Defaulting Investor, the General Partner will first deduct from the Net Proceeds of the sale of the Offered Shares any amounts owed to the SICAR with respect to the Payment in Default and the Accrued Interest thereon. Second, unless the SICAR purchases the Offered Shares at a price equal to ten percent (10%) of its attributed Net Asset Value as of the Payment Date, the SICAR shall receive a sale commission equal to the higher of: (i) ten percent (10%) of the Net Proceeds of the sale, and (ii) ten percent (10%) of its attributed Net Asset Value as of the Payment Date. Third, the SICAR shall deduct on its own behalf, and on behalf of the Shareholders and the Custodian, expenses incurred or damages suffered by them due to the Payment in Default. Fourth, the Defaulting Investor shall receive the balance, if any. For removal of doubt, any purchaser of the Offered Shares must execute a Transfer Agreement in which the purchaser agrees to pay in the remaining Undrawn Commitments attached to the Shares it acquires and satisfy the other requirements of article 7 prior to the Transfer of the Offered Interest.

(g) Pursue and enforce all of the SICAR's other rights and remedies against the Defaulting Investor under these Articles of Association, the Subscription Agreement and applicable law, including but not limited to the commencement of a lawsuit to collect the unpaid Payment in Default as well as any remaining Capital Commitment (whether called for or not), expenses of the SICAR (including any legal fees) and any other damages suffered by the SICAR, all plus interest at the rate of 8% per annum, compounded annually (or, if lower, the highest rate permitted by applicable law).

9.7 End of the Investment Period:

(a) Subject to article 10.5, the Investment Period shall end on the fifth (5th) anniversary of the Final Closing Date (the "Cut-Off Date").

(b) After the Cut-Off Date, unless otherwise approved by the General Partner after consulting with the Advisory Committee, the SICAR will cease to make new Portfolio Investments. The General Partner will only be entitled to call Further Drawdowns for the following purposes:

- (i) to pay the expenses and liabilities incurred by the SICAR, including, but not limited to, the Advisory Fee;
- (ii) to complete new Portfolio Investments which were committed to prior to the Cut-Off Date and, in general, fulfill commitments or complete obligations contracted during the Investment Period;
- (iii) to pay any amounts due in accordance with article 12; and
- (iv) to make additional or follow-on investments in existing Portfolio Investments.

(c) The General Partner may, at any time, in its sole discretion, waive the right to call any Further Drawdowns and the Total Undrawn Commitments will then be reduced to zero.

Chapter III. Management, Advisory Committee

Art. 10. Management.

10.1 The SICAR shall be managed by the General Partner.

10.2 For so long as the General Partner is the sole unlimited partner, it shall be the entity solely responsible for the management, operation and administration of the SICAR (including, without limitation, for all investment and disposition decisions). Except in the circumstances described in Article 16, the General Partner may not be removed as the entity responsible for management of the SICAR. For removal of doubt, neither the Investment Advisor, nor the Advisory

Committee shall have the power to bind the SICAR and in particular to make investment or disposition decisions on behalf of the SICAR or the General Partner. For so long as the General Partner is the sole unlimited partner it has no limitation in its powers to carry out the SICAR's purpose and to act in the name of the SICAR as it deems necessary or suitable, in its sole discretion.

10.3 The SICAR shall conduct its affairs in furtherance of the Investment Objective. The SICAR shall contract with the Investment Advisor to perform the duties and obligations set forth in the investment advisory agreement to be executed between the Investment Advisor and the SICAR.

10.4 The General Partner and its managers, employees and advisors (including the Investment Advisor and Persons acting on its behalf) may be appointed members of the board of directors' (conseil d'administration), supervisory board (conseil de surveillance) or any equivalent position in any Portfolio Company. The SICAR may also appoint any third parties it chooses to such positions. The General Partner shall report to the Investors in its annual report on such appointments.

10.5 In case of a Departure Event the General Partner will have eight months from the Departure Event to find suitable professionals to replace the Key Persons who have left and to submit such professionals to the approval of a Majority in Interest of the Investors. Until the Departure Event is remedied, the Investment Period shall be suspended, however if a Majority in Interest of Investors approve the replacement Key Persons, the Investment Period shall be extended for the period of time during which it was suspended. If the Departure Event has not been remedied by the end of such eight-month period, then the Investment Period shall permanently expire.

10.6 In case of the departure of any Key Person during the Investment Period (whether such departure causes a Departure Event or not), such Key Person shall be replaced by the SICAR with a qualified person as soon as practicably possible.

10.7 Early Termination

(a) During the Investment Period, if requested by Investors whose aggregate Contributions to the SICAR and any Other Vehicle (if any, on an aggregate basis) equal or exceed 80% of the aggregate Contributions to the SICAR and any Other Vehicle (if any, on an aggregate basis), the General Partner must convene a meeting of Shareholders in order to resolve upon the dissolution of the SICAR. Such meeting will validly resolve upon the dissolution if the quorum and majority requirements under Luxembourg law for an amendment to these articles are met provided the positive vote of the General Partner will not be required for approval of such resolution.

(b) In the event of a final adjudication (including a final determination by a third-party arbitrator) determining the occurrence of a "Cause Event" with respect to the General Partner, Investors whose aggregate Contributions to the SICAR and any Other Vehicle (if any, on an aggregate basis) equal or exceed 66 2/3% of the aggregate Contributions to the SICAR and any Other Vehicle (if any, on an aggregate basis) may request the General Partner to convene a meeting of Shareholders in order to resolve upon the dissolution of the SICAR. Such meeting will validly resolve upon the dissolution if the quorum and majority requirements under Luxembourg law for an amendment to these articles are met provided the positive vote of the General Partner will not be required for approval of such resolution.

If the SICAR is dissolved pursuant to article 10.7(a), the Investment Advisor will be entitled to a payment equal to the Advisory Fees paid in the 12 months prior to the determination wind up the SICAR and the Other Investment Vehicles (as applicable).

Art. 11. Powers of the General Partner, Fees Payable to and Expenses Incurred by the General Partner.

11.1 The General Partner, for so long as it is the sole unlimited partner of the SICAR, is vested with all the powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the SICAR's corporate purpose. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association for the general meeting of Shareholders are in the competence of the General Partner.

Until the Cut-Off Date, the Investment Advisor (directly or through an Affiliate thereof) shall receive a fee (the "Advisory Fee") equal to two percent (2%) per annum of the Aggregate Capital Commitments. The Advisory Fee shall be calculated separately for each of the SICAR and each Other Investment Vehicle, and as though all Investors had subscribed on the Initial Closing Date. Commencing on the first day of the fiscal quarter immediately following the Cut-Off Date ("Base Reduction Date"), the Advisory Fee shall equal two percent (2%) per annum of the aggregate Contributions reduced by the Acquisition Cost of the Investments that have, as of the date of payment, been sold, distributed or written off for tax purposes (the "Reduced Base"), but in no event shall the Advisory Fee be equal to less than one percent (1%) per annum of the Aggregate Capital Commitments. The Advisory Fee shall be paid in advance on the first day of each calendar quarter and for the first time on the date of the First Drawdown (on a pro-rata basis). In the event of any increase in the Advisory Fee as a result of an increase in the Aggregate Capital Commitments, the pro rata amount of such increase shall be calculated from the Initial Closing Date. Value added tax ("VAT"), if applicable, shall be added to the payment of the Advisory Fee when due. Such calculation of the Reduced Base shall be made initially as of the last day of the fiscal quarter ending immediately following the Cut-Off Date, with respect to all transactions relating to securities of Portfolio Investments and other fees from the incorporation of the SICAR through such date. Thereafter, on each three-month anniversary of such Base Reduction Date, the Reduced Base, as so adjusted, shall be further reduced with respect to securities of Portfolio Investments by reason of the events described above occurring during such three-month period.

11.2 Portfolio Company Remuneration

(a) Any fees paid by the Portfolio Companies to the General Partner, the Investment Advisor or any Manager, or to any officers, or directors of the foregoing entities, including commitment fees, break-up fees, monitoring fees and success fees, in each case net of taxes and any expenses incurred in the performance of such services which are not reimbursed by the Portfolio Company, shall reduce (but not below zero) the Advisory Fee payable in the following calendar year (with carry forward to the subsequent calendar years). Any reimbursement of reasonable out-of-pocket expenses by a Portfolio Company will not be offset against the Advisory Fee. In case of remuneration paid other than in cash, such remuneration shall be deemed to have been received when disposed of for cash.

(b) In the event that the General Partner, the Investment Advisor or any Manager, or any officers, or directors of the foregoing entities actually receives any such remuneration paid by any Portfolio Company in which the SICAR and any Other Investment Vehicle, Existing Fund or a Successor Investment Vehicle holds an investment, the General Partner shall determine that portion of such amounts to be remitted to the SICAR pursuant to section 11.2(a) based on the relative amounts invested in such Portfolio Company by the SICAR and such Other Investment Vehicle, Existing Fund or Successor Investment Vehicle.

11.3 The Investment Advisor shall bear, out of the above mentioned Advisory Fee, the costs associated with the performance of the general duties in relation to advising the SICAR and the pursuit of the SICAR's corporate objective. Such costs include compensation and employee benefits, expenses of its employees and all reasonable rent, equipment, travel and day-to-day expenses incurred by the General Partner and the Investment Advisor.

11.4 Subject to article 4A.1 (including with respect to sharing of expenses with Other Investment Vehicles), and in addition to the Advisory Fee, the SICAR will bear the following fees and expenses:

(a) any expenses incurred with regard to creating, organizing, starting and marketing the SICAR (the "Organizational Expenses"), including all legal, tax, accounting and other expenses, travel expenses, consulting fees, placement fees and administrative office fees, up to the SICAR's pro-rata portion (based on Aggregate Capital Commitments) of a maximum of six hundred thousand dollars (\$600,000) for the SICAR and the Other Investment Vehicles in the aggregate (plus VAT, if applicable) (the "Organisational Expenses Cap"). The Advisory Fee otherwise payable for each of the first four years after the Initial Closing Date shall be reduced (but not below zero), following the application of article 11.2 Portfolio Company Remuneration, by an amount equal to one-fourth of any Organizational Expenses paid by the SICAR in excess of its pro-rata portion of the Organizational Expenses Cap; provided that if the full amount of excess Organizational Expenses is not fully offset during the four year period, then any remaining amount of such excess Organizational Expenses which was not previously offset, shall be paid by the General Partner or the Advisor to the SICAR.

(b) fees and expenses incurred in connection with transactions which are not paid by the Portfolio Companies (or the potential Portfolio Companies), including, without limitation, all finders', intermediaries' and brokers' fees, analysis and auditing expenses, legal and accounting fees and any litigation expenses incurred by or on behalf of the SICAR, as well as Broken Deal Expenses and any duties and taxes that may be due particularly on purchases and sales made by the SICAR, and including any registration fees;

(c) fees and expenses incurred in connection with specific transactions, including the costs of acquiring or disposing of Investments, such as agents or advisors, due diligence expenses (which in turn may include expert advice, legal services, technical consultants, accountants etc.), and other similar expenses, to the extent that these are not borne by third parties; and

(d) all reasonable out-of-pocket expenses and liabilities properly chargeable to the activities of the SICAR, including (without limitation) any fees and expenses attributable to the Administrator and/or the Custodian, expenses of independent accountants, expenses of legal and tax advisers and all other outside counsel, insurance premiums (including insurance coverage for general partners liability and directors' and officers' liability); liquidation expenses; indemnification and litigation expenses, the costs associated with the Advisory Committee, as well as the expenses related to Shareholders' meetings (except travels and accommodation) and to the reports prepared on their behalf.

Art. 12. Liability of the General Partner and of the Shareholders, Indemnification of the General Partner.

12.1 The General Partner shall be jointly and severally liable with the SICAR for all liabilities of the SICAR which cannot be paid out of the SICAR Assets. To mitigate such liability, the SICAR may purchase suitable insurance coverage to be determined in the SICAR's reasonable discretion and in accordance with market practice.

12.2 Indemnification. The SICAR shall indemnify the General Partner, Investment Advisor, each officer, director, shareholder, employee, consultant, advisor or agent of the General Partner or the Investment Advisor, the Advisory Committee, any consultant to and/or legal representative or controlling persons or other related entities of any of them and of their respective employees or agents (collectively the "Indemnified Persons") from and against any claims, judgments, settlement cost, fees liabilities, costs, damages and all related fees and expenses, including legal fees and expenses, incurred by them by reason of their activities on behalf of the SICAR, or damages suffered or sustained by reason of being (or having been) an Indemnified Person (in his capacity as such) or arising out of or in connection with any action of failure to act on part of such Indemnified Person, except where such claim is the result of an act or failure to act which constitutes willful misconduct, gross negligence or bad faith with respect to such Indemnified Person. The SICAR shall pay the expenses incurred by an Indemnified Person in connection with the aforesaid, in advance of the final disposition of the matter, upon receipt of an enforceable undertaking by such Indemnified Person to repay such payment if the Indemnified

Person shall be determined to be not entitled to indemnification for such expenses pursuant to this 12.2; provided however, that in such instance, the Indemnified Person is not defending an actual or threatened claim against the Indemnified Person by the General Partner (on its own behalf or on behalf of the SICAR) or by the Indemnified Person against the SICAR and/or the General Partner. In the event of settlement of any action, suit or proceeding brought or threatened, such indemnification shall apply to all matters covered by the settlement except for matters as to which the SICAR is advised by counsel (who may be counsel regularly retained to represent the SICAR) that the person seeking indemnification, in the opinion of counsel, has acted in a manner in which such Indemnified Person would not be entitled to exculpation as set forth in 12.4.

12.3 No Advisory Committee member shall have any liability whatsoever for any loss to the SICAR or the Shareholders arising in respect of its services as an Advisory Committee member from such Advisory Committee member's act or omission, provided that such member acted in good faith. Each Advisory Committee member shall be indemnified out of SICAR Assets against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including reasonable legal fees) incurred or threatened arising out of, or in connection with, or relating to, or resulting from such member having acted as a Advisory Committee member, provided however that such Advisory Committee member has acted in good faith.

12.4 Exculpation. The Indemnified Persons shall not be liable to the SICAR or any Shareholder for any damage, loss or expense suffered by the SICAR or by any Shareholder which arises out of any action or omission of such Indemnified Person, in his capacity as such, if such Indemnified Person has not acted in a manner constituting willful misconduct, gross negligence, or bad faith.

12.5 If any applicable law restricts the extent to which any Indemnified Person may be exculpated, indemnified or insured by the SICAR, then to the fullest extent permitted under applicable law, the provisions set forth in this article 12 shall be deemed to be amended, automatically and without further action by the SICAR, General Partner or the Shareholders, to the minimum extent necessary to conform to such restrictions.

12.6 The indemnification obligation of the SICAR to an Indemnified Person with respect to any claim, demand, controversy, dispute, cost, loss, damage, expense (including attorneys' fees), judgment and/or liability (collectively, "Loss") shall be reduced by any indemnification payments actually received by such Indemnified Person from a Portfolio Company with respect to the same loss. Solely for purposes of clarification, and without expanding the scope of indemnification pursuant to article 12.6, the Shareholders intend that, to the maximum extent permitted by law, as between (a) Portfolio Companies, (b) the SICAR and (c) the General Partner or the Investment Advisor, this article 12 shall be interpreted to reflect an ordering of liability for potentially overlapping or duplicative indemnification payments, with any applicable Portfolio Company having primary liability, the SICAR and (if applicable) any Other Investment Vehicle having only secondary liability, and (if applicable) the General Partner and/or the Investment Advisor having only tertiary liability. The possibility that an Indemnified Person may receive indemnification payments from a Portfolio Company shall not restrict the SICAR from making payments under this article 12 to an Indemnified Person that is otherwise eligible for such payments, but such payments by the SICAR are not intended to relieve any Portfolio Company from any liability that it would otherwise have to make indemnification payments to such Indemnified Person and if an Indemnified Person that has received indemnification payments from the SICAR actually receives duplicative indemnification payments from a Portfolio Company for the same Loss, such Indemnified Person shall repay the SICAR to the extent of such duplicative payments. If, notwithstanding the intention of this Article 12 a Portfolio Company's obligation to make indemnification payments to an Indemnified Person is relieved or reduced under applicable law as a result of payments made by the SICAR pursuant to this article 12, the SICAR shall have, to the maximum extent permitted by law, a right of subrogation against (or contribution from) such Portfolio Company for amounts paid by the SICAR to an Indemnified Person that relieved or reduced the obligation of such Portfolio Company to such Indemnified Person. Indemnification payments (if any) made to an Indemnified Person by the General Partner or the Investment Advisor in respect of Loss for which (and to the extent) such Indemnified Person is otherwise eligible for payments from the SICAR under this article 12 shall not relieve the SICAR from its obligation to such Indemnified Person and/or the General Partner or the Investment Advisor as applicable for such payments. As used in this article 12, "indemnification" payments made or to be made by a Portfolio Company shall be deemed to include (i) payments made or to be made by any successor to the indemnification obligations of such Portfolio Company and (ii) equivalent payments made or to be made by or on behalf of such Portfolio Company (or such successor) pursuant to an insurance policy or similar arrangement.

12.7 Sharing of Expenses with Related Funds.

(a) With regard to any claim for indemnification pursuant to article 12 which relates to a common activity of the SICAR, an Other Investment Vehicle, or any Successor Investment Vehicle or Existing Fund, it is intended that the SICAR shall be required to pay only its proportionate share of the total amounts actually paid with respect to such claim by any or all of the SICAR, an Other Investment Vehicle, or any Successor Investment Vehicle or Existing Fund.

(b) For purposes of 12.6(a), (1) the SICAR's proportionate share of any such claim attributable to a Portfolio Investment shall be equal to its proportionate share of the total amounts invested by the SICAR and such other vehicles in such Portfolio Investment, and (2) its proportionate share of any other claim shall be determined based on the aggregate commitments to the capital of the SICAR relative to the aggregate commitments to the capital of such other vehicles.

(c) In the event that any claim for indemnification relates only to or is caused solely by the activities or existence of only one of the SICAR or such other vehicles or entities, any liability to make payments in satisfaction of such claim shall be borne fully by that party.

(d) The General Partner shall use its reasonable efforts to cause any Other Investment Vehicle, and Successor Investment Vehicle, to adhere to the principles of shared indemnification set forth in this 12.7.

12.8 Enforcement by Third Parties

The General Partner is authorised to execute on behalf of the SICAR any additional instrument (including, without limitation, a deed poll and/or one or more indemnity agreements) to extend the benefit of this article 12 to any Indemnified Persons who are not party to these Articles of Association to put such Persons in the same position with respect to this article 12 that they would be in if they were party to these Articles of Association.

Art. 13. Delegation of Powers. The General Partner may delegate (while retaining its sole responsibility for) the daily management of the SICAR and the representation of the SICAR within such daily management to one or more officers, employees or other Persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 14. Binding the SICAR. For so long as the General Partner is the sole unlimited partner, the SICAR will be bound with respect to third parties by the sole signature of the General Partner or any Person(s) to whom such signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such power.

Art. 15. Advisory Committee.

15.1 The General Partner may be advised by an Advisory Committee composed of representatives of Investors, appointed by the General Partner. The General Partner may appoint additional members to the Advisory Committee up to the maximum number of members and to fill any vacancies on the Advisory Committee caused by resignation, death, retirement or removal. The number of Advisory Committee members shall not drop below three (3) and shall not rise above seven (7).

15.2 The Advisory Committee will provide the General Partner with guidance, at the request of the General Partner, on the following matters:

- (i) the SICAR's Investment Objective in light of prevailing market trends;
- (ii) the SICAR's valuation methodology;
- (iii) real or potential conflict of interest issues; and
- (iv) any other matters related to the SICAR or Other Investment Vehicles, if and when requested by the General Partner.

For removal of doubt, except for specific issues brought before the Advisory Committee pursuant to these Articles of Association, the General Partner shall not be required to follow any advice, recommendation or opinion of the Advisory Committee but shall exercise its powers as set out herein at its own discretion, provided however that the General Partner shall not cause the SICAR to enter into any transaction or arrangement involving any potential or actual conflict of interest unless the Advisory Committee shall have provided its advice with respect to such transaction or arrangement notwithstanding such potential or actual conflict of interest.

15.3 The members of the Advisory Committee shall be reimbursed by the SICAR for its pro-rata share (along with any Other Investment Vehicle) of the reasonable expenses incurred while acting in that capacity, but shall not be otherwise compensated by the SICAR for their services as Advisory Committee members.

15.4 The Advisory Committee will have no authority to manage the SICAR.

15.5 The opinions of the Advisory Committee shall be granted by a majority of all members of the Advisory Committee. Opinions may also be granted in writing; provided that they are executed by the majority of all the members of the Advisory Committee.

15.6 Notices of meetings of the Advisory Committee will be sent to the members of the Advisory Committee by email or otherwise at least five (5) Business Days prior to such meeting. Said notice shall state the place and agenda of the meeting, the General Partner request(s) (and recommendations, if any) and any other relevant information. Whenever the Advisory Committee grants an opinion, minutes of the Advisory Committee's meeting or conference call shall be drawn up and signed by the General Partner and sent to each of the members of the Advisory Committee.

15.7 The General Partner may attend the meetings of the Advisory Committee.

15.8 In relation to an actual or potential conflict of interest affecting a member of the Advisory Committee in relation to any item on the Advisory Committee's agenda, that member must declare the existence of such a conflict of interest and abstain from voting on such issue.

15.9 The General Partner must promptly inform the Advisory Committee of any actual or potential conflict of interest it is confronted with when carrying out its duties as General Partner.

Art. 16. Dissolution, Incapacity of the General Partner.

16.1 In case of dissolution, receivership or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act (the "Incapacity of the General Partner"), the SICAR will not be automatically dissolved.

16.2 In the event of the Incapacity of the General Partner, the Advisory Committee shall designate one or more administrators (the "Administrator(s)"), who need not be Shareholders.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the Administrator(s) shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by the Articles of Association. Such meeting shall decide upon the dissolution of the SICAR. The SICAR will not be dissolved if the majority of the Shareholders decide to continue the SICAR and choose a new general partner approved by the CSSF.

16.3 The SICAR shall indemnify the Administrators against any claims, liabilities, costs, damages and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the SICAR, except where such claim is the result of willful misconduct or bad faith.

Chapter IV. Meeting of Shareholders**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.**

17.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the SICAR represents the entire body of Shareholders.

17.2 Subject to all the other powers reserved to the General Partner by law or the Articles of Association, the meeting of the Shareholders has the powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the SICAR as well as consider proposals presented by the General Partner, the Advisory Committee or the Shareholders.

17.3 Notwithstanding anything herein to the contrary and subject to article 10.6, the meeting of the Shareholders shall neither resolve nor ratify acts with regards to third parties nor resolve to amend these Articles of Association without the General Partner's consent.

Art. 18. Annual General Meeting. Beginning in 2014, the annual general meeting of the Shareholders will be held at the registered office of the SICAR or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting. The meeting shall take place on the last Tuesday of the month of May of each year at 11am. However, meetings may be held and Shareholders may participate in meetings by means of a telephone conference call or similar means by which each member can hear and be heard by each other member. At the annual general meeting, the General Partner shall provide the Shareholders with information concerning the SICAR's activities and perspectives. All information communicated to the Shareholders during the annual general meeting shall be kept strictly confidential and shall not be disclosed to any Person.

Art. 19. Other General Meetings. The General Partner may convene other general meetings. The General Partner shall be obliged to convene a general meeting so that it is held within a period of one month if shareholders representing one-tenth of the capital require so in writing with an indication of the agenda. Shareholders' meetings may, in exceptional circumstances, be held outside of Luxembourg at the sole discretion of the General Partner.

Art. 20. Notice of General Meetings.

20.1 Shareholders will meet upon call by the General Partner made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda, the nature of the business to be transacted and details of any proposed amendment of the Articles of Association, including the language of such proposed amendment.

20.2 If all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance, Representation.

21.1 All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

21.2 A shareholder may take part in any general meeting of shareholders by appointing in writing (including by email or fax) as his proxy another Person who needs not be a shareholder himself. The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five (5) calendar days prior to the date set for the meeting. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting in this way.

21.3 The General Partner may designate some of its managers to attend the general meeting.

Art. 22. Proceedings. The general meeting shall be chaired by the General Partner or by a Person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting shall appoint a secretary. The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

Art. 23. Notices. Except where otherwise specifically provided in these Articles of Association or mandatorily required under Luxembourg law, all notices, requests, consents, approvals and statements may be obtained and provided in writing.

Art. 24. Vote.

24.1 An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number and the class of Shares for which they may vote shall be signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

24.2 The general meeting may deliberate and vote only on the items on the agenda.

24.3 Each Share entitles its holder to one vote, save where, within the limits permissible under Luxembourg law, unless the SICAR has suspended the voting rights of the holder of such Share as a result of such holder being a Defaulting Investor.

24.4 Voting shall take place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves, by a simple majority vote, to adopt another voting procedure.

24.5 At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the SICAR's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, and unless otherwise provided in these Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of the Shares whose holders are present or represented at such meeting and the positive vote of the General Partner.

Art. 25. Extraordinary General Meetings.

25.1 Unless otherwise provided for herein, and subject to article 25.2 below at any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the SICAR's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the adoption of the proposed amendment shall require the positive vote of the Shareholders as required under Luxembourg law and the positive vote of the General Partner.

25.2 If an Other Investment Vehicle has been formed, then (a) prior to the General Partner convening a meeting for purposes of amending these Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association it shall receive the consent of a Majority in Interest (or higher percentage if applicable) of the Investors, and (b) the General Partner shall use its reasonable best efforts to cause substantially identical amendments to be made to the organizational documents of the Other Investment Vehicle, subject to any special regulatory, tax or other requirements applicable to the Other Investment Vehicle or its investors. Notwithstanding the foregoing, any proposal to (i) amend an article of these Articles of Association or (ii) to vote on a matter that relates solely to the SICAR, that has no impact or consequence for Other Investment Vehicles, if any, shall be resolved upon solely by the Shareholders pursuant to the quorum and majority requirements of Luxembourg law or as may otherwise be indicated in these articles.

25.3 Notwithstanding anything to the contrary herein, the nationality of the SICAR may only be changed with the unanimous consent of all the Shareholders.

Art. 26. Minutes. The minutes of any general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Chapter V. Investment, Diversification, Valuation**Art. 27. Conflicts of Interest and Co-Investment.**

27.1 The General Partner will only consider Investments that are consistent with the Investment Objective of the SICAR.

27.2 Shareholders, including the General Partner, having a conflict of interest in relation with any item of the agenda of a meeting must declare the existence of such a conflict of interest and abstain from participating in the vote on such agenda item.

27.3 Information on the identification, resolution and disclosure of any conflicts of interest shall be set out in the private placement memorandum relating to the SICAR.

27.4 Should the amount required for a certain Investment exceed the total amount which the SICAR wishes to invest, the excess amounts may be offered, at the sole discretion of the General Partner to one or more Investors (determined in the sole discretion of the General Partner) and/or to third parties. In any such co-investments, the SICAR, and the co-investors will make their investment in such co-investment at the same time and on the same economic terms (including appropriate arrangements in relation to cost sharing between the SICAR and the co-investors) and the SICAR, and the co-investors shall realize such co-investments at the same time and on the same economic terms, all subject to the different legal constraints applicable to the different types of investment vehicles involved. Any Shareholder or other party participating in such co-investment opportunity shall be solely responsible for making its own decision as to the merits of such opportunity. The Investment Advisor and the General Partner may charge management fees, carried interest or other compensation thereon and, for the avoidance of doubt, any such fees shall not reduce the Advisory Fee.

27.5 The members of the General Partner and the Key Persons shall not make Investments in Portfolio Investments or provide financing thereto in their own capacity. Until the Cut-Off Date (or such earlier time as the General Partner reasonably determines that the SICAR has no remaining capital available for new investments) the Key-Persons will be obligated to offer to the SICAR investment opportunities which come to their attention, that are of a size and nature appropriate for the SICAR and which are within the target investment scope of the SICAR (the "Investment Opportu-

nities"). The Key-Persons may not invest in any such investment for their own account or actively refer it to a third party without prior consultation with the Advisory Committee. The Key-Persons may also offer investment opportunities to any Existing Fund and Successor Investment Vehicles in accordance with the provisions hereof.

27.6 Without the prior approval of a Majority in Interest of the Investors, the General Partner shall not hold a first closing of an additional investment vehicle (other than an Other Investment Vehicle, Alternative Investment Vehicle or co-investment vehicle in accordance with article 27.4) with an investment strategy substantially similar to that of the SICAR (a "Successor Investment Vehicle") prior to the earlier of: (i) the end of the Investment Period; or (ii) the time when at least 70% of the Aggregate Capital Commitments have been expended, invested, committed, or reserved for future investments in existing Portfolio Companies or for reasonably anticipated expenses (including payment of Advisory Fees). It is hereby clarified, that the General Partner may offer Investment Opportunities to such Successor Investment Vehicle.

Art. 28. Reinvestment of Funds.

28.1 The Proceeds realized upon the disposal of Investments shall be distributed as soon as practicable and generally shall not be used in the making of further Investments, with the exception of the Proceeds of Bridging Investments.

28.2 Notwithstanding anything to the contrary herein, in addition, in order to permit the SICAR to invest one hundred percent (100%) of the Aggregate Capital Commitments, the SICAR may reinvest the Net Proceeds of all Investments sold. However, the total amount so reinvested plus the amount initially invested by the SICAR during the term of the SICAR, excluding any Bridging Investments made, will not under any circumstances exceed one hundred percent (100%) of Aggregate Capital Commitments.

Art. 29. Valuation of the Investments.

29.1 The Net Asset Value per Share shall be expressed in USD and shall be determined by the Custodian and Central Administration Agent, under the supervision of the General Partner, on a quarterly basis as at the last day of March, June, September and December (each a "Valuation Date") in accordance with Luxembourg GAAP and the rules set forth below.

29.2 The value of all assets and liabilities not expressed in USD will be converted into USD at the exchange rate applicable in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If the relevant quotations are not available, the exchange rate shall be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

29.3 The assets of the SICAR shall include:

- a. any Portfolio Investments;
- b. any other securities held by the SICAR;
- c. all cash on hand or on deposit owned by the SICAR, as well as any interest accrued thereon, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- d. all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the SICAR to the extent information thereon is reasonably available to the SICAR;
- e. all interest accrued on deposits,;
- f. the preliminary expenses of the SICAR, including the cost of issuing and distributing Shares of the SICAR;
- g. all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

29.4 The liabilities of the SICAR shall include:

- a. all loans, bills and accounts payable;
- b. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
- c. all accrued or payable expenses of the SICAR (including but not limited to administrative expenses, management fees, performance and incentive fees, if any, custodian fees and corporate agents' fees);
- d. all, present and future, known liabilities including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the SICAR;
- e. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as any other similar provisions (if any) as the General Partner may deem it appropriate as prudent allowances in respect of any contingent liabilities of the SICAR;
- f. all other liabilities of the SICAR of whatsoever kind and nature to be taken into account in accordance with generally accepted accounting principles. The SICAR may record administrative and other expenses of a regular or recurring nature on a yearly or other specific periods accrual basis.

29.5 The value of such assets and liabilities shall be determined at fair value as follows:

- a. Portfolio Investments will be estimated at their fair value in accordance with IPEV Valuation Guidelines as amended from time to time.
- b. Securities, which are listed on a stock exchange or dealt with on another regulated market, shall be valued on the basis of the last available published stock exchange or market value.

c. Securities which are not listed on a stock exchange nor dealt with on another regulated market, and which are not referred to under a. above, shall be valued on the basis of their fair value prudently estimated by the General Partner in accordance with the SICAR Law.

d. The value of any cash on hand or on deposit, credit notes and accounts receivable and accounts payable, prepaid expenses, interests, cash dividends declared or accrued, as aforesaid, and not yet received will be deemed to be the full amount thereof, unless such full amount is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof will be determined at a discount which the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

e. All other securities and other assets for which no market quotation is available are evaluated at fair value as determined in good faith pursuant to the SICAR Law.

f. In case of future conflicts regarding the IPEV guidelines and Luxembourg GAAP, to the fullest extent practicable, Luxembourg GAAP shall prevail.

29.6 The auditors will audit the calculation of the Net Asset Value at least once a year.

29.7 The SICAR may delay the calculation of the Net Asset Value in the following cases:

a. during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the assets of the SICAR is listed or dealt in is closed, other than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

b. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the SICAR would be impracticable; and

c. during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Investments of the SICAR or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to the SICAR.

29.8 The General Partner may, in its discretion, adjust the valuation of Investments so that such valuation is consistent with that determined by any Other Investment Vehicle on account of applicable legal, tax or regulatory considerations.

Art. 30. Valuation of the shares.

30.1 The Net Asset Value per Share of a class on a Valuation Date equals the total net asset value of that class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that class outstanding on that Valuation Date.

The Net Asset Value per Shares shall be calculated in USD to two decimal places.

30.2 In addition to the information to be provided pursuant to article 34, the Shareholders shall receive quarterly (and at year end, annual) reports on the SICAR's new Investments and on significant developments regarding the progress of all Investments. These quarterly reports shall include unaudited quarterly financial statements, including an unaudited estimation of the value of the Shares.

30.3 Upon a Shareholder's request the SICAR shall use reasonable efforts to provide the Shareholder with the tax information necessary for the completion of a Shareholder's income tax return or to reclaim any tax which has been withheld.

30.4 All information and documents of any kind communicated by the SICAR, the General Partner or the Investment Advisor to the Shareholders shall be kept strictly confidential and not disclosed to any Person (other than to such Person's advisors or as provided in these Articles of Association).

Art. 31. Custodian.

31.1 The custody of Portfolio Investments of the SICAR shall be entrusted with a depository at the sole discretion of the General Partner (the "Custodian"). The Custodian shall be a credit institution within the meaning of the law of 5 April 1993- relating to the supervision of the financial sector, as amended, having its registered office in Luxembourg or being established in Luxembourg if its registered office is located in another jurisdiction.

31.2 The Custodian's liability shall not be affected by the fact that it may entrust all or part of the SICAR Assets it has in custody to a third party.

31.3 The Custodian will receive a fee in accordance with current banking practice in Luxembourg.

31.4 The duties of the Custodian shall cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the depository or in the case of its removal by the SICAR; until it is replaced, which must happen within two months of the applicable date, the Custodian must take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Investors;

b) where the SICAR or the Custodian has been declared bankrupt, has entered into a composition with creditors, has obtained a suspension of payment, has been put under court-controlled management or has been the subject of similar proceedings or has been put into liquidation;

c) where the CSSF withdraws its authorisation of the SICAR or of the Custodian.

Chapter VI. Supervision of the accounts

Art. 32. Independent Auditor.

32.1 The audit of the accounts of the SICAR shall be entrusted to an Auditor («réviseur d'entreprises agréé»), whose appointment shall be made through a resolution approved at a general or at an extraordinary general meeting of Shareholders.

32.2 The Auditor shall be appointed by the SICAR for one Annual Accounting Period. The Auditor mandate shall automatically be renewed each year, unless the General Partner proposes the appointment of another Auditor to the Shareholders at the annual shareholders' meeting.

32.3 The Auditor will perform the verifications and audits provided for by Luxembourg law and, in particular, will opine as to the accuracy and regularity of the accounts and any information of an accounting nature contained in the management reports.

Chapter VII. Financial Year, Distribution of earnings, Distribution of assets

Art. 33. Financial Year. The SICAR's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 34. Adoption of Financial Statements. The SICAR shall prepare, for approval by the Shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice to be approved at the annual general meeting as set forth in article 18. No later than six months after each Annual Accounting Date, the SICAR will provide the Shareholders with a copy of the annual audited financial statements audited by the Auditor together with a management report.

Art. 35. Repayment and Distribution to Shareholders.

35.1 Subject to article 28, the Net Proceeds received by the SICAR will be distributed as soon as practicable by way of distribution or share repurchase at net asset value and will generally not be reinvested. Except in connection with a liquidation pursuant to article 38, the SICAR shall not distribute Net Proceeds, if as a result thereof, the net asset value of the Shares would fall below \$1,500,000 (and in no event below 1,000,000 Euro) in the aggregate.

35.2 Notwithstanding anything to the contrary herein, the SICAR may retain sufficient amounts from the Net Proceeds (i) it reasonably deems necessary to meet future expenses and liabilities of the SICAR; (ii) to permit it to pay various future expenses and liabilities, including the Advisory Fee, and to pay any other amounts reasonably contemplated by the General Partner that may be due from the SICAR (including with respect to any realized investment, warranties and/or indemnities given with respect to such realized investment); and (iii) amounts the General Partner reasonably deems necessary to make new and follow-on Investments. The purpose of such retention is so that an amount equal to 100% of the Aggregate Capital Commitments may be invested in Portfolio Investments.

35.3 The Net Proceeds of the SICAR that are to be distributed to Shareholders will be distributed according to the following rules:

(a) First, to return to the Shareholders (including the General Partner) the respective amounts of the Contributions paid by them to the SICAR, plus a preferred return on such amount, calculated like non-compounded interest at the rate of 4% per annum from the date of receipt of each Drawdown (such additional amount the "Preferred Return");

(b) Second, 100% to the General Partner until the General Partner has received distributions equal to 20% of the sum of the Preferred Return paid pursuant to paragraph (a) and the distributions to the General Partner pursuant to this paragraph (b); and

(c) Thereafter, to distribute the remaining Net Proceeds, if any, in the proportion of 80% to the Shareholders (including the General Partner) (in proportion to their relative Contributions) and 20% to the General Partner. The distributions to the General Partner (other than with respect to its Contributions) described in clause (b) above and this clause (c) will be hereinafter referred to as "Preferred Interest".

35.4 Any distribution made without repurchasing shares will be made by way of interim dividend distribution and shall be deducted from the Net Asset Value of the Shares receiving the distribution.

35.5 If the SICAR carries out a distribution by repurchasing shares, or otherwise repurchases shares, the repurchased shares will be cancelled.

35.6 Any distribution of the SICAR Assets shall be expressly mentioned in the management activity reports.

35.7 Prior to the liquidation of the SICAR, without prior consultation with the Advisory Committee, the General Partner may only distribute securities in kind if such securities (i) are admitted for trading on a stock exchange or on any other Regulated Stock Market ("Quoted Securities"), (ii) are traded actively enough to ensure satisfactory liquidity as determined by the General Partner, and (iii) are not subject to a "lock-up" or any similar legal, regulatory or contractual restriction on Transfer.

35.8 Any distributions in kind of securities made pursuant to article 35.8 shall be made at a value equal to the average of the opening prices of such securities on each of the ten (10) trading days preceding the distribution date, net of any reasonable expenses incurred by the SICAR in connection with such distribution. Distributions in kind of Quoted Securities shall be made such that each Shareholder receives, to the extent possible, his proportion of all the securities of

each category that can be distributed plus a cash payment for any Shareholder who has not received the total number of securities to which he is entitled, if any.

35.9 Each Shareholder agrees to execute such forms as may be reasonably necessary for the SICAR to effect any such distribution in kind pursuant to these Articles of Association.

35.10 Tax Distribution. Notwithstanding the aforesaid, the General Partner shall cause the SICAR, to the extent practicable to distribute funds to each Shareholder, for the purpose of satisfying any income tax liabilities incurred with respect to the SICAR's activities, and such distribution shall be made as early as possible before such payment is due. Each tax distribution shall be deemed made on account of distributions in accordance with article 35.3, and not in addition to them. For the avoidance of doubt, the SICAR may, in its discretion, decide not to make any tax distribution, if and to the extent it determines in its discretion that the funds are necessary for maintaining reasonable reserves and/or for satisfying any of the SICAR's then pending or contingent liabilities.

35.11 Tax Withholding. The SICAR shall withhold all taxes or other obligatory payments required by law or by the Israeli Tax Ruling, to be withheld from each distribution to the Shareholders. All payments withheld by the SICAR in satisfaction of any such tax liability shall be treated as distributed to the Shareholders, on account of their entitlement pursuant to 35.3 (and not in addition to it), and their entitlement for tax distributions under article 35.11 shall be reduced accordingly. If the amount treated as distributed pursuant to this 35.12 exceeds the amount (if any) of distributions to which such Shareholder is then entitled under article 35.3, such excess amount shall be deemed loaned to such Shareholder, in which event the SICAR may require its repayment in a prior written notice of 30 days. If such loan is not repaid within 30 days of notice, it shall bear interest at a rate of 8% per annum, compounded annually, and the SICAR shall be authorized to deduct this amount from future distributions to that Shareholder, or to take any measures in order to collect such amount.

35.12 Deferred Receipt of Distributions by the General Partner. Notwithstanding anything to the contrary contained in this article 35, the General Partner (in its sole discretion) may elect not to receive part or all of any distribution to which it is entitled under these Articles of Association (including any tax distribution) and cause that such amount shall be distributed to all the Shareholders; provided, however, that the General Partner, in its sole discretion, may subsequently elect to receive, out of funds available therefor, any amounts that it has previously elected not to receive, without regard to the other provisions of this article 35, but not more than the total amounts to which it would have otherwise been entitled under article 35.

Art. 36. Temporary Distributions.

36.1 Without derogating from articles 36.3 and 36.4 the SICAR may also make Temporary Distributions at the sole discretion of the General Partner, provided that the share capital of the SICAR following such Temporary Distribution shall not fall below one million Euro (€ 1,000,000.-). Any Temporary Distributions will increase the Undrawn Commitments of the Shareholders who have received such Temporary Distributions and may therefore be recalled in one or more Further Drawdowns. The SICAR may make a Temporary Distribution in the following cases:

- (a) If, after the First Payments of Subsequent Investors the SICAR has cash exceeding its requirements;
- (b) If the SICAR makes Further Drawdowns in order to make an Investment and the proposed Investment does not proceed to completion;
- (c) To the extent that amounts previously drawn have been used to fund the Advisory Fee, or other SICAR expenses provided that the total amount distributed as a Temporary Distribution under this paragraph (c) shall not exceed the total amount previously drawn down that has been used to fund the Advisory Fee or other SICAR expenses; and
- (d) For the purpose of making further Investment with Proceeds of Bridging Investments and in order to permit the SICAR to invest (100%) of the Aggregate Capital Commitments, both in accordance with article 28.

36.2 All Temporary Distributions listed above will be specified in writing by the SICAR to the Shareholders at the time of distribution. If the SICAR intends to exercise its discretion to make Temporary Distributions pursuant to this article 36 it may, in its discretion, reduce the amount of the contribution required to be made by Subsequent Investors pursuant to article 9.4 so that, on a net basis after the Temporary Distribution, all Shareholders will have contributed the same percentage of their Capital Commitments. The SICAR may, in its discretion, also distribute or credit to the Shareholders all or a portion of the Subscription Premium (but such amounts shall not be deemed to be a Temporary Distribution).

36.3 To facilitate the distribution of Net Proceeds received upon the sale or exchange of Portfolio Investments in circumstances in which the SICAR or the General Partner may have a continuing obligation, arising out of such sale or exchange transaction, to return some portion of such cash or property received, whether such obligation is in connection with a breach of representations or warranties or otherwise, the SICAR may distribute cash or property to the Shareholders subject to the requirement that an amount equal to all or a portion of such cash or property be returned to the SICAR. Any amounts required by the SICAR to be returned pursuant to this article 36.3 shall be returned by each Shareholder upon not less than ten (10) Business Days' prior notice; provided that: (a) the SICAR may not issue a notice for such return (under this 36.3.) upon the expiration of the third anniversary of such distribution, unless a written notice was sent during such period that the SICAR and/or the General Partner is in the process of litigating, arbitrating or otherwise settling any of the aforementioned liabilities or obligations, and (b) the General Partner shall return at such date any distribution it received in excess and should have returned if Section 38.4 had been applied at the same time.

36.4 In the event the SICAR incurs a liability or obligation of indemnification under article 12, and (1) the SICAR does not have sufficient available funds to satisfy such liability or obligation, and (2) each Shareholder (other than a Defaulting Investor) has already made aggregate Contributions pursuant to Drawdowns equal to such Shareholder's Capital Commitment, then the SICAR may require that each Shareholder return previous distributions made to it, upon not less than ten (10) Business Days' prior written notice from the SICAR, provided however, that (a) no Shareholder shall be obligated, to return a distribution under this 36.4., after the third anniversary of the SICAR's liquidation, unless a written notice was sent during that period that the General Partner or the SICAR are in the process of litigating, arbitrating or otherwise settling the aforementioned claims, (b) no Shareholder shall be obligated under this 36.4 to contribute an aggregate amount greater than the lesser of (i) 50% of the aggregate amount of distributions made to such Shareholder and (ii) 50% of such Shareholder's Capital Commitment, and (c) the General Partner shall return at such date any distribution it received in excess and should have returned if Section 38.4 had been applied at the same time.

36.5 The aforementioned return obligation shall apply to all Shareholders pro-rata based on their respective Capital Commitments, or otherwise at the General Partner's sole discretion; provided that the SICAR or the General Partner may make any necessary adjustments in order to reflect more closely the Shareholders' relative economic interests in the SICAR as set forth in articles 36-38. With respect to the return of a distribution that was made in-kind, each Shareholder may, at its option, return an identical amount in cash equal to the value of the securities on the date of distribution. The failure by a Shareholder to contribute any amount required in accordance with the aforementioned, shall be treated as a failure to make a capital Contribution when due, and the SICAR may pursue and enforce all rights and remedies pursuant to 9.6, including instituting a lawsuit to collect such Contribution with interest from the due date as specified in 9.6, damages and expenses. For the avoidance of doubt, a Shareholder's obligation under this article 36 shall survive the dissolution and liquidation of the SICAR.

36.6 For the avoidance of doubt, all distributions (including tax distributions) made to any Shareholder's predecessors in interest shall be treated as having been made to such Shareholder

36.7 Nothing contained in this 36 shall derogate from any return obligation which may arise under applicable law.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 37. Dissolution.

37.1 The SICAR shall be automatically dissolved upon completion of the term as provided by article 4 of the Articles of Association.

37.2 The SICAR may also be dissolved at any date by a decision of the general meeting of shareholders subject to the requirements of Luxembourg law, and subject for the avoidance of doubt, to the positive vote of the General Partner (which will be given in its discretion; provided that it obtains the consent of a Majority in Interest of the Investors).

37.3 In addition, the SICAR will be automatically dissolved in any one of the following events:

(a) if the amount of the SICAR's Net Asset Value remains below one million five hundred thousand dollars (\$1,500,000) or one million Euro (€ 1,000,000.-) for a period of one hundred twenty (120) days; and

(b) if the agreement between the Custodian and the SICAR for the Custodian's duties is terminated by one of the parties, and if no other Custodian is appointed by the SICAR within a maximum of one year after receipt of the notice of termination.

Art. 38. Liquidation.

38.1 Subject to the prior approval of the CSSF, the liquidation of the SICAR will be carried out by the liquidator appointed by the general meeting of Shareholders provided that the liquidator is nominated for approval by a Majority in Interest of Investors.

38.2 The liquidator will be vested, with the broadest powers to, in the Shareholder's interest, sell any SICAR Assets, to pay any creditors and to distribute the remaining balance amongst the Shareholders in proportion to their rights and in accordance with article 35. During the liquidation period, the liquidator may sell any or all of the SICAR's Investments on the best terms available or may, at its discretion, distribute all or any of the SICAR's Investments in specie whether or not such Investments are listed on a Regulated Stock Market. In the case of distributions in specie of Quoted Securities or of unquoted securities, the value of such securities for distributions purposes shall be determined as set forth in article 29. Shareholders receiving a distribution of SICAR's Investments in specie shall be bound by the provisions of any agreements relating to such SICAR's Investments, to the extent such agreements so provide.

38.3 The liquidator shall cause the SICAR to pay all debts, obligations and liabilities of the SICAR and all costs of liquidation and shall make adequate provision for any present or future contemplated obligations or contingencies in each case to the extent of the SICAR Assets.

38.4 Claw Back. If after giving effect to all distributions made pursuant to Sections 35 and 38 (but before giving effect to this 38.4) the General Partner has received distributions with respect to Preferred Interest and either (a) the Shareholders have not received distributions equal to their Contributions plus their Preferred Return (the "Shortfall") or (b) the General Partner has received Preferred Interest distributions in excess of 20% of the SICAR's cumulative profits (as determined by the General Partner) since inception (the "Excess"), then the General Partner shall return to the SICAR a positive amount equal to the greater of (m) the Shortfall or (n) the Excess; provided, however, that the General Partner

shall not be required to return an amount greater than the excess of all Preferred Interest distributions received over tax distributions paid or payable with respect to the Preferred Interest, which shall include any tax liability the General Partner would have incurred if it had immediately sold for their fair market value any securities received by it from the SICAR as a distribution in-kind.

Chapter IX. Applicable Law

Art. 39. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Company Law and with the SICAR Law.

Subscription and Payment

The Articles of Association of the SICAR having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital (\$)	Number and class of shares	Contributions
Maria Luisa Mayer	1,000,000	1,000 Class A Shares	50,000
Terra Venture Partners Management S.à r.l.	15,000	15 Class B Shares	750
TOTAL	1,015,000	1,015 Shares	50,750

Proof of payment of the shares up to 5% has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the Company Law, and conditions provided for in article 4 of the SICAR Law have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the SICAR as a result of the execution of this deed are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of incorporation of the SICAR and will end on the last day of December 2013. The first annual general meeting will thus be held in the year 2014.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have adopted the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set the SICAR's registered office at 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Resolve to elect as Auditor Ernst & Young Luxembourg. The term of office of the Auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of 31 December 2013.
3. Resolve to appoint Banque de Patrimoines Privés, with registered office located at 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as Custodian of the assets of the SICAR which will be held either directly by the Custodian or through its correspondents, nominees, agents or delegates.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with the SICAR Law.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un novembre,

ont comparu

devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg):

Terra Venture Partners Management II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée dans la présente par Evelyn Maher, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'un mandat donné le 19 novembre 2012; et

Madame Maria Luisa Mayer, retraitée, résidant au 7 Via Bigli, 20121 Milan (Italie),

représentée dans la présente par Evelyn Maher, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'un mandat donné le 20 novembre 2012.

Lesdits mandats, après avoir été signés ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte notarié qui sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en leurs qualités respectives, telles qu'indiquées ci-dessus, ont dressé les statuts suivants d'une société qu'elles déclarent constituer ensemble:

Chapitre préliminaire. Définitions:

Intérêts Courus	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 9.6.
Coût d'Acquisition	montant total payé par la SICAR pour un Placement, y compris les frais liés à l'acquisition d'un Placement pris en charge par la SICAR et/ou le Commandité et/ou le Conseiller en Investissement.
Agent Administratif	initialement, la BANQUE DE PATRIMOINES PRIVÉS située au 30 Bd Royal L-2449 Luxembourg, Luxembourg, en sa qualité d'Agent Administratif responsable du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, la tenue des registres et d'autres tâches administratives telles que stipulées par le droit luxembourgeois.
Administrateur(s)	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 16.2.
Comité Consultatif	comité composé de représentants de certains Investisseurs - défini plus en détail à l'article 15.
Honoraires de Conseil	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 11.1.
Affilié	Personne associée directement ou indirectement à une autre Personne, par un ou plusieurs intermédiaires, ou qui contrôle, est contrôlée ou sous le même contrôle que cette autre personne. À cette fin, chaque membre de la famille proche d'une Personne physique, ou une fiducie au profit de la famille proche de cette Personne (y compris un administrateur, son époux(se), ses parents, grands-parents, frères et sœurs et descendants directs) seront réputés être des Affiliés de cette Personne.
Total des Engagements en Capital	total des Engagements en Capital de tous les Actionnaires.
Véhicule d'Investissement Alternatif	tel que défini à l'article 4A.3
Date de Clôture de l'Exercice	le 31 décembre 2012 la première année, et le 31 décembre de chacune des années suivantes. La Date de clôture du dernier Exercice Comptable sera la Date de Liquidation Définitive.
Comptable	
Exercice Comptable	période s'achevant à, et incluant, la Date de Clôture de l'Exercice Comptable et commençant le lendemain de la précédente Date de Clôture de l'Exercice Comptable ou, pour le premier Exercice Comptable, à la date de la constitution de la SICAR.
Statuts	les présents statuts de la SICAR.
Réviseur d'Entreprises Agréé	Ernst & Young Luxembourg, ou conformément au droit luxembourgeois, tout Réviseur d'Entreprises Agréé choisi par la SICAR et approuvé par la CSSF.
Investissement Relais	tout investissement abandonné, en tout ou en partie, dans les 12 mois suivant la date à laquelle il a été fait.
Frais de Transaction Avortée	tous les frais et débours engagés par la SICAR et/ou le Commandité et/ou le Conseiller en Investissement en lien avec une quelconque transaction de la SICAR qui n'a pas été finalisée.
Jour Ouvrable	jour où le marché interbancaire luxembourgeois est ouvert pour les transactions entre banques Commerciales.
Engagement en Capital	montant total qu'un Actionnaire s'engage à investir dans la SICAR, tel qu'indiqué dans le Bulletin de Souscription signé et remis par cet Actionnaire. Le montant minimum d'un Engagement en Capital est de cinq cent mille dollars (500 000 USD) pour les personnes physiques et de deux millions de dollars (2 000 000 USD) pour les personnes morales. Nonobstant ce qui précède, le Commandité se réserve le droit d'accepter un Engagement en Capital d'un montant inférieur, suivant ce qu'il jugera approprié.
Mise en Cause	toute affaire dans laquelle le Commandité ou une Personne clé (a) n'a pas agi de bonne foi, (b) cette conduite constituait une faute grave ou délibérée, et (c) concernant un quelconque procès ou procédure au pénal, cette Personne avait des raisons valables de croire que sa conduite était illégale, sauf si cette personne a été licenciée et qu'elle n'occupe pas un poste de direction au sein de la SICAR et chez le Commandité.

Actions de Catégorie A	Actions souscrites par des Actionnaires dont la responsabilité sera limitée au montant de leurs Apports (associés commanditaires).
Actions de Catégorie B	Actions souscrites par le Commandité et tout autre associé avec une responsabilité illimitée qui peut investir dans la SICAR; ces associés sont responsables solidairement des dettes de la SICAR (associé commandité).
Rachat Forcé	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 8.4.
Loi sur les Sociétés Commerciales	Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.
Apport	montant total versé par les Actionnaires à la SICAR en lien avec leurs Engagements en Capital (à l'exclusion de la Prime de Souscription payée par les Investisseurs ultérieurs, des intérêts accrus payés par les Investisseurs Défaillants et des réinvestissements de Distributions Temporaires).
CSSF	Commission de Surveillance du Secteur Financier: autorité luxembourgeoise de régulation financière à laquelle la SICAR est soumise.
Dépositaire	initialement, la BANQUE DE PATRIMOINES PRIVÉS en sa qualité de dépositaire des avoirs de la SICAR, tel que décrit à l'article 31.
Date Butoir	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 9.7(a).
Investisseur Défaillant	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 9.6.
Lettre de Mise en Demeure	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 9.6.
Cas de Départ	cas où à la fois Astorre Modena et Harold Wiener cessent, pour une quelconque raison, de se consacrer à la SICAR et à ses Entités Apparentées (directement ou indirectement, par le biais du Commandité, du Conseiller en Investissement ou autrement) pendant 120 jours consécutifs.
Frais de Cession	tous les frais encourus par la SICAR en lien avec la réalisation des Placements ou la distribution en nature des Placements.
Avis de Demande de Versement	toute notification écrite (y compris par e-mail, fax ou autrement) remise par la SICAR à un Actionnaire, dans la forme prescrite par la SICAR, enjoignant l'Investisseur à effectuer un Versement.
Versement	Premier Versement ou chacun des Versements Additionnels.
Excédent	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 38.4.
Fonds Existant	Terra Venture Partners (Cayman), L.P. et Terra Venture Partners S.C.A., SICAR
Date de Clôture Définitive	date d'expiration de la période de dix-huit (18) mois commençant à la Date de Clôture Initiale, ou à une date postérieure approuvée par le Groupe d'Investisseurs Détenant une Participation Majoritaire.
Date de Liquidation Définitive	date à laquelle la SICAR peut procéder à la distribution définitive de tout l'Actif restant de la SICAR à ses Actionnaires, après avoir vendu ou distribué tous ses Placements, et apuré tout son passif.
Premier Versement	premier versement appelé par le Commandité et égal au minimum à 5 % de l'Engagement en Capital de l'Investisseur.
Libération Initiale	premier paiement effectué par tout Investisseur à la SICAR au titre de son Engagement en Capital, y compris le Premier Versement.
Date de Libération Initiale	date à laquelle tout Investisseur effectue sa Libération Initiale.
Versement Additionnel	Versement, autre que le Premier Versement, appelé par la SICAR.
Commandité	Terra Venture Partners Management II S.à r.l, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise contrôlée et gérée par les Personnes Clés, à savoir (1) l'unique associé avec une responsabilité illimitée («associé commandité») et (2) l'unique détenteur d'Actions de Catégorie B.
Incapacité du Commandité	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 16.1.
Incubateur	incubateur technologique devant être exploité par Terra Lab Ventures L.P., suite à un appel d'offres administré par le Bureau israélien du responsable scientifique du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail, pour l'exploitation d'un incubateur technologique.
Personnes Indemnisées	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 12.2.
Date de Clôture Initiale	date de réception du total des Engagements d'un montant d'au moins 15 millions de dollars (15 000 000 USD) (y compris les engagements en capital dans d'Autres Véhicules d'Investissement) ou un montant inférieur à déterminer avec l'accord du Groupe d'Investisseurs Détenant une

	Participation Majoritaire.
Placement	tout placement acquis, ou qui sera acquis ultérieurement par la SICAR, y compris par l'achat de titres d'une société (y compris, sans limitation, des titres de créance).
Conseiller en Investissement	Terra Ventures Management Ltd., une société privée constituée en vertu du droit de l'État d'Israël, soumise au droit de l'État d'Israël, et contrôlée et gérée par les Gérants ou tout autre Conseiller en Investissement ultérieur (sous le contrôle des Gérants), librement nommé par le Commandité.
Objectif d'Investissement	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 3.2(a).
Période d'Investissement	période courant à partir de la Date de Clôture Initiale jusqu'à la Date Butoir.
Investisseur	soit un Investisseur Averti qui est ou deviendra (suivant le contexte) un Actionnaire, soit un Autre investisseur.
Décision Anticipée en matière Fiscale	avis de décision émis par l'Administration fiscale israélienne concernant l'imposition en Israël de la SICAR, des Autres véhicules d'Investissement et de leurs Investisseurs, cet avis de décision pouvant être modifié à tout moment.
des Autorités Israéliennes	
Personnes Clés	Dr Astorre Modena et Dr Harold Wiener, ou leurs représentants qui siègeront au conseil d'administration du Commandité.
LIBOR	London Interbank Offered Rate («taux interbancaire pratiqué à Londres»).
Gérants	Astorre Modena et Harold Wiener.
Groupe d'Investisseurs Détenant	Investisseurs dont le cumul des Apports à la SICAR et à tout Autre Véhicule d'Investissement représente plus de 50 % du total des Apports de tous les Investisseurs à la SICAR et à tout Autre Véhicule d'Investissement.
une Participation Majoritaire	
Valeur Nette d'Inventaire	valeur de l'Actif de la SICAR déterminée tel que précisé à l'article 30, diminuée du passif du bilan de la SICAR à une date donnée.
Recettes Nettes	Recettes diminuées des éventuels Frais de Cession encourus à l'occasion de la cession des actifs des sources des Recettes.
Lettre de Notification	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 7.1.
Actions Présentées à l'Achat	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 9.6 (e).
Frais de Constitution	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 11.4.
Autre(s) Véhicule(s) d'Investissement	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 4A.1.
Autres Investisseurs	détenteurs de participations autres que celles des gestionnaires dans un Autre Véhicule d'Investissement.
Date de Libération	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 9.2.
Paie ment Exigible	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 9.6.
Personne	tout individu, société de personnes, personne morale, ou bien une organisation, association, fiducie ou autre entité non constituées.
Société de Portefeuille	toute société de capitaux, société de personnes, actif ou autre entité, établie, constituée ou résidente, dans laquelle la SICAR propose d'investir ou détient un Placement sauf s'il s'agit d'un Investissement Temporaire ou d'une participation dans un Véhicule d'Investissement Alternatif.
Investissement de Portefeuille	tout investissement conforme aux Objectifs d'Investissement de la SICAR tels que stipulés à l'article 3.2.
Intérêts Privilégiés	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 35.3(c).
Rendement Privilégié	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 35.3(a).
Investisseur Précédent	chaque fois que des Investisseurs ultérieurs sont admis, tout Actionnaire (sauf le Commandité) qui a déjà souscrit des Actions de la SICAR.
Recettes	le paiement reçu en espèces et/ou en nature pour la cession d'un Placement, ou d'une partie d'un Placement, ainsi que tous les dividendes, intérêts, revenus ou autres montants reçus de la part d'une Société de Portefeuille.
Actions Proposées	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 7.1.
Date de Fin de Trimestre d'Exercice	31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année. La Date de fin du dernier Trimestre d'Exercice Comptable sera la Date de Liquidation Définitive.
Comptable	
Trimestre d'Exercice Comptable	période s'achevant à, et incluant une Date de Fin de Trimestre d'Exercice Comptable, et commençant le lendemain de la précédente Date de Fin de Trimestre d'Exercice Comptable ou, pour le premier Trimestre d'Exercice Comptable, à la date de constitution de la SICAR.
Titres cotés en Bourse	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 35.7.

Bourse Réglementée	<p>tout marché organisé pour la négociation de titres, produits dérivés ou instruments financiers et qui:</p> <p>(e) est reconnu en tant que tel par les autorités compétentes dans son pays,</p> <p>(f) fonctionne régulièrement,</p> <p>(g) est caractérisé par le fait que les règles fixées ou approuvées par les autorités compétentes définissent les modalités de fonctionnement du marché, et</p> <p>(h) respecte toutes les exigences d'information et de transparence imposées par les autorités compétentes.</p>
Entités Apparentées	englobent uniquement (a) tout Investissement de Portefeuille, (b) le Conseiller en Investissement et toute autre entité qui fournit des services à la SICAR ou, à la demande de la SICAR, à toute Société de Portefeuille, (c) toute entité constituée pour co-investir avec la SICAR dans tout Investissement de Portefeuille (y compris un quelconque Autre Véhicule d'Investissement), (d) tout Fonds Existant et tout Véhicule d'Investissement Remplaçant constitué conformément à l'article 27.5, (e) tout Véhicule d'Investissement Alternatif, (f) l'Incubateur, et (g) toute entité (a) à (e) en rapport avec tout Véhicule d'Investissement Remplaçant.
S.C.A.	société en commandite par actions, forme de personne morale régie par le droit luxembourgeois et qui est la forme juridique de la SICAR.
Action(s)	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 5.
Actionnaire(s)	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 5.
Déficit	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 38.4.
SICAR	Terra Venture Partners II S.C.A., SICAR (Société d'Investissement en Capital à Risque) régie par les présents Statuts.
Actif de la SICAR	l'un quelconque ou l'ensemble des actifs de la SICAR.
Loi sur la SICAR	loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée.
Bulletin de Souscription	contrat de souscription signé par un Actionnaire dans lequel il s'engage irrévocablement à souscrire des Actions et où il consent à payer son Engagement en Capital et à respecter les principes des présents Statuts ou d'un Contrat de Cession, suivant le cas.
Prime de Souscription	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 9.4
Investisseur Ultérieur	tout Actionnaire (à l'exclusion du Commandité) qui effectue sa Libération Initiale après la Date de Clôture Initiale ou tout Actionnaire (à l'exclusion du Commandité) qui augmente son Engagement en Capital après la Date de Clôture Initiale, mais dans le dernier cas, l'Actionnaire sera considéré comme un Investisseur Ultérieur uniquement par rapport au montant augmenté de son Engagement en Capital souscrit après la Date de Clôture Initiale.
Véhicule d'Investissement Remplaçant	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 27.6.
Distributions Temporaires	montants distribués aux Actionnaires que la SICAR est en droit de rappeler en un ou plusieurs Versements additionnels, tel que détaillé à l'article 36.
Investissement Temporaire	investissements à court terme d'espèces dans l'attente de leur distribution ou utilisation par la SICAR pour payer des frais ou faire des Investissements de Portefeuille.
Total des Engagements Inutilisés	cumul des Engagements inutilisés de tous les Actionnaires.
Cession	vente, cession, transfert, échange, contribution, gage, hypothèque ou autre utilisation ou engagement par un Investisseur de tout ou partie de ses Actions ou de ses intérêts bénéficiaires dans la SICAR.
Contrat de Cession	contrat conclu entre des Personnes qui acquièrent ou vendent des Actions.
Frais de Cession	s'entend au sens donné à ce terme à la Section 7.6.
Engagement Inutilisé	montant faisant partie de l'Engagement en Capital d'un Investisseur et que la SICAR est en droit d'encaisser.
TVA	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 11.1
Période d'Avertissement	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 9.6(d).
Investisseur Averti	tout Investisseur qualifié d'investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi sur la SICAR, soit tout investisseur institutionnel, tout investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui remplit les critères suivants:

- 4) cet investisseur a déclaré par écrit son adhésion au statut d'Investisseur Averti tel que défini par le droit luxembourgeois, et
- 5) cet investisseur a investi un Engagement en Capital d'un montant au moins égal à 125 000 euros dans la SICAR, ou
- 6) cet investisseur bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

Date de Retrait	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 4A.2.
Investisseur en Retrait	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 4A.2.
Distributions Retenues	s'entend au sens donné à ce terme à l'article 9.6(b)

Chapitre I^{er}. Forme, Raison sociale, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Raison sociale.

1.1. Il est établi par les présentes entre les actionnaires fondateurs, y compris Terra Venture Partners Management II S.à r.l. en tant qu'unique Commandité et toutes les personnes qui pourraient devenir Actionnaires, une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la Loi sur la SICAR ainsi que par les présents Statuts.

1.2. La SICAR aura pour raison sociale Terra Venture Partners II S.C.A., SICAR.

1.3. Un abandon du statut de société d'investissement en capital à risque nécessitera le consentement unanime de tous les Actionnaires ainsi que l'approbation préalable de la CSSF.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la SICAR sera situé dans la ville de Luxembourg, à une adresse qui sera déterminée par le Commandité.

2.2 Le siège social pourra être transféré par le Commandité à une autre adresse dans la ville de Luxembourg.

2.3 Si le Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la SICAR au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou entre le siège et des Personnes situées à l'étranger sont en cours ou imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la SICAR qui, nonobstant le transfert provisoire du siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la Loi sur la SICAR. Ces mesures seront prises et notifiées aux parties intéressées par l'une des Personnes chargées de la gestion quotidienne de la SICAR.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la SICAR est de fournir à ses actionnaires des investissements directs ou indirects en capital-risque au Luxembourg et/ou à l'étranger, de surveiller ces investissements et de les liquider au moment opportun afin de permettre à ses actionnaires de profiter de placements en actions (y compris, sans limitation, d'obligations convertibles) et de maximiser le rendement pour ses actionnaires. Cela ne saurait empêcher la SICAR de fournir ses Placements avec des prêts-relais à court terme.

3.2 La SICAR investira ses fonds principalement dans des valeurs représentatives de capital à risque, conformément à l'article 1 de la Loi sur la SICAR et la Circulaire 06/241 de la CSSF. La SICAR investira principalement dans des sociétés israéliennes et des sociétés en lien avec Israël, en phase d'amorçage ou de démarrage, dans les domaines des énergies propres, des technologies de l'eau, et dans d'autres domaines environnementaux Objectif d'Investissement») dans le but de contribuer au développement des entités dans lesquelles elle investit et ainsi obtenir des rendements élevés pour ses investisseurs.

3.3 La SICAR peut investir dans tout type d'instrument financier, y compris, sans limitation, dans des actions, emprunts, emprunts convertibles et garanties.

3.4 Restrictions en matière de Placements. Le Commandité devra consulter le Comité Consultatif avant de faire: (i) des Placements dans une Société de Portefeuille, dont le Coût d'Acquisition total excède 20 % du Total des Engagements en Capital; ou (ii) des Placements dans des sociétés cotées, dont le Coût d'Acquisition dépasse 10 % du Total des Engagements en Capital (sauf s'il s'agit de sociétés dont la première cotation est postérieure à l'investissement de la SICAR dans ces sociétés). Aux fins de la phrase précédente, les Placements dans des Sociétés de Portefeuille effectués par le biais de l'Incubateur ne seront pas considérés comme un Placement dans une simple Société de Portefeuille, mais plutôt comme un Placement dans la Société de Portefeuille sous-jacente concernée. Nonobstant ce qui précède, la SICAR peut investir dans l'Incubateur les montants nécessaires pour se conformer aux dispositions réglementaires applicables, et cet investissement ne sera pas pris en compte pour la limite de 20 %.

3.5 Pouvoirs. Sous réserve de l'ensemble des clauses des présents Statuts, et en vue d'atteindre ses Objectifs d'Investissement, la SICAR pourra prendre toute mesure, et effectuer toute opération, pour accomplir son objet social, dans toute la mesure autorisée par la Loi sur la SICAR et la Loi sur les Sociétés Commerciales, et aura tous les pouvoirs qui lui sont conférés en tant que Société en commandite par actions de droit luxembourgeois, y compris, sans limitation, pour procéder à des achats et ventes différés ou conditionnels, et pour conclure d'autres accords avec d'autres parties, sans aucune restriction.

3.6 Les Actionnaires de Catégorie A ne pourront ni participer à, ni interférer dans la gestion de la SICAR et n'auront aucun droit ni obligation à cet égard.

3.7 Décision anticipée en matière fiscale. En outre, sauf mention contraire explicite des présentes, le Commandité aura le pouvoir, au nom et pour le compte de la SICAR et des Actionnaires, de faire en sorte que la SICAR obtienne, exécute et/ou se conforme à un ou plusieurs avis de décision anticipée en matière fiscale et aux amendements à ces avis, concernant l'imposition de la SICAR en Israël, de signer tous les documents pour le compte de la SICAR, et de demander aux Actionnaires qu'ils lui fournissent toutes les informations nécessaires à l'obtention, exécution et respect des Décisions Anticipées en matière Fiscale des Autorités Israéliennes.

3.8 Emprunt. La SICAR n'empruntera pas de fonds pour faire des Investissements de Portefeuille, sauf à court terme dans l'attente de Versements, pourvu que ces emprunts à court terme n'excèdent jamais 10% du Total des Engagements en Capital.

3.9 Garanties. La SICAR peut garantir les créances jusqu'à un montant égal à 10 % du Total des Engagements en Capital, à condition toutefois que le cumul des créances garanties d'une Société de Portefeuille et du total des Placements dans cette Société de Portefeuille n'excède pas, sauf approbation contraire du Commandité conseillé par le Comité Consultatif, vingt pour cent (20 %) du Total des Engagements en Capital. Nonobstant ce qui précède, la SICAR peut doter l'Incubateur d'une garantie si des dispositions réglementaires l'exigent, et cette garantie ne sera pas prise en compte pour la limite de 10 %.

Art. 4 Durée. La SICAR est constituée pour une période de dix (10) ans à compter de la Date de Clôture Initiale, à savoir le 26 novembre 2012, sauf dans les cas prévus par les articles 37.2 et 37.3. Cette durée peut être prorogée pour deux périodes annuelles successives maximum, à la discrétion du Commandité, sous réserve des dispositions du droit luxembourgeois, si, à tout moment avant le dixième anniversaire de la Date de Clôture Initiale, le Commandité notifie cette prorogation aux autres Actionnaires. La durée de la SICAR peut être à nouveau prorogée avec l'approbation du Groupe d'Investisseurs Détenant une Participation Majoritaire (le cas échéant); à condition que le Commandité notifie cette prorogation aux autres Actionnaires et que, avec l'accord du Commandité, l'assemblée générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, telles que définies ci-après à l'article 25.1, décide de prolonger la durée de vie de la SICAR. Au terme de cette durée, la SICAR sera liquidée et dissoute conformément à l'article 37.

Art. 4A. Autres Véhicules d'Investissement.

4A.1 Les Personnes Clés peuvent, à leur gré, établir une ou plusieurs entités d'investissement distinctes (le(s) «Autre (s) Véhicule(s) d'Investissement») pour investir en parallèle de la SICAR. Sous réserve de considérations légales, fiscales ou réglementaires, (1) les documents de constitution de ces Autres Véhicules d'Investissement devront contenir des conditions économiques pour l'essentiel similaires à celles de la SICAR, et (2) les Autres Véhicules d'Investissement et la SICAR feront et réaliseront en règle générale des Investissements de Portefeuille au prorata de leurs Engagements en Capital respectifs, ou du montant investi dans l'Investissement de Portefeuille concerné (le cas échéant), et suivant des conditions et modalités pour l'essentiel similaires. La SICAR et cet Autre Véhicule d'Investissement, si constitué, se partageront proportionnellement les frais et coûts liés aux Investissements de Portefeuille qu'ils ont faits, y compris, sans limitation, les éventuelles obligations de garantie, mais à l'exclusion expresse des frais de conseil, qui seront réglés séparément par la SICAR et chaque Autre Véhicule d'Investissement; étant entendu toutefois que les frais liés uniquement à un Autre Véhicule d'Investissement seront supportés exclusivement par ce véhicule. Afin de donner effet à ce qui précède, le Commandité procédera (au moment et de la manière qu'il jugera appropriés) à tous les ajustements nécessaires à la répartition des frais et des détentions d'Investissements de Portefeuille entre la SICAR et tout Autre Véhicule d'Investissement (y compris initier un transfert d'Investissement de Portefeuille (au Coût d'Acquisition) vers tout Autre Véhicule d'Investissement et vice-versa après la Date de Clôture Définitive), comme si la SICAR et tout Autre Véhicule d'Investissement avaient été constitués au même moment, que tous les Investisseurs avaient investi au même moment, et que la phrase précédente s'était appliquée à eux à partir de la date de leur constitution.

4A.2 Si (i) d'Autres Véhicules d'Investissement sont constitués à des fins de conformité avec la Décision Anticipée en matière Fiscale des Autorités Israéliennes, ou (ii) un quelconque Actionnaire cesse d'être éligible à une participation dans la SICAR ou dans tout Autre Véhicule d'Investissement dans lequel il a investi pour un quelconque motif, la SICAR peut, à son gré, exiger de cet Actionnaire qu'il se retire de la SICAR ou de l'Autre Véhicule d'Investissement concerné, et devienne détenteur d'une participation dans un Autre Véhicule d'Investissement Investisseur en Retrait», à condition que ce retrait ou cette admission n'entraîne aucune conséquence fiscale ou juridique défavorable majeure pour la SICAR ou l'Autre Véhicule d'Investissement, ni aucune conséquence défavorable majeure pour l'Investisseur en Retrait. En outre, le Commandité peut s'entendre avec tout Actionnaire afin que celui-ci devienne un Investisseur en Retrait au titre du présent article 4A.2, à la suite de quoi les dispositions du présent article 4A.2 deviendront applicables. La SICAR notifiera par écrit à chaque Investisseur en Retrait que sa participation dans la SICAR sera échangée contre une participation dans

cet Autre Véhicule d'Investissement à compter de la date indiquée dans la notification en question (la «Date de Retrait») et l'Investisseur en Retrait devra signer, dans la mesure requise, tout document nécessaire à la réalisation de cet échange. Afin d'éviter toute ambiguïté, il sera procédé à cet échange au moyen du rachat par la SICAR des actions de l'Investisseur en Retrait et du paiement en nature de ces actions avec les intérêts perçus avec l'Autre Véhicule d'Investissement et sur les actions rachetées qui sont annulées. À partir de la Date de Retrait, l'Investisseur en Retrait cessera d'être un Actionnaire de la SICAR à tous égards, sauf pour son droit à recevoir une participation dans l'Autre Véhicule d'Investissement, tel qu'indiqué ci-après. La SICAR transférera une partie de ses actifs, au prorata de tous les Investissements de Portefeuille de la SICAR, sur la base de l'Engagement en Capital relatif de cet Investisseur en Retrait dans la SICAR, représentant la participation de l'Investisseur en Retrait dans la SICAR, vers l'Autre Véhicule d'Investissement, en échange d'une participation dans cet Autre Véhicule d'Investissement, et distribuera par la suite à l'Investisseur en Retrait, en règlement intégral de sa participation dans la SICAR, une participation dans l'Autre Véhicule d'Investissement. Chaque Actionnaire autorisera le Commandité à signer en son nom les documents de constitution de tout Autre Véhicule d'Investissement au cas où il deviendrait un Investisseur en Retrait.

4A.3 Outre l'article 4A.1, si le Commandité estime, à sa seule appréciation, que pour des raisons juridiques, fiscales ou réglementaires, un quelconque Placement via la SICAR n'est pas recommandé, le Commandité sera autorisé à établir une autre entité juridique ou filiale de placement par laquelle la SICAR pourra investir et/ou certains Actionnaires ou tous les Actionnaires pourront verser des Apports, à la place ou en parallèle de la SICAR (le «Véhicule d'Investissement Alternatif»). Le Commandité ou un Affilié du Commandité sera le gestionnaire du Véhicule d'Investissement Alternatif, la responsabilité des Actionnaires sera limitée, et les conditions et modalités de ce Véhicule d'Investissement Alternatif seront ajustées de manière à atteindre un résultat économique semblable qu'un placement effectué directement par cette SICAR. Tout Apport versé par un Actionnaire à un Véhicule d'Investissement Alternatif réduira d'autant l'Engagement en Capital disponible de cet Actionnaire.

Chapitre II. Capital, Actions, Engagements en capital

Art. 5. Capital social. Le capital de la SICAR est variable et sera représenté par des Actions sans valeur nominale. Il devra à tout moment être égal au total des actifs nets de la Société tel que déterminé suivant l'article 29 des présentes. Le capital social minimum de la SICAR est fixé à un million cinq cent mille dollars (1 500 000 USD), et il ne devra en aucun cas être inférieur à l'équivalent en dollars d'un million d'euros, montant qui devra être atteint dans les douze (12) mois suivant la date à laquelle la SICAR a été autorisée en tant que SICAR de droit luxembourgeois;

La Société a été constituée avec un capital social souscrit d'un million quinze mille dollars (1.015.000 USD) représenté par mille (1 000) Actions de Catégorie A avec un prix de souscription de mille dollars (1 000 USD) par Action de Catégorie A et quinze (15) Actions de Catégorie B avec un prix de souscription de mille dollars (1 000 USD) par Action de Catégorie B. Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B ont été libérées à hauteur d'au moins cinq pour cent (5 %) de leur prix de souscription.

La devise de la SICAR est le dollar (USD).

Le Commandité est autorisé à émettre d'autres Actions conformément aux présents Statuts et dans les limites de la notice d'offre de placement privé de la SICAR, à un prix proposé qui sera déterminé par le Commandité, sans réserver aux Actionnaires existants de quelconques droits de souscription préférentiels pour ces Actions, étant entendu que le Total des Engagements en Capital de la SICAR et des Autres Véhicules d'Investissement ne doit pas dépasser cent millions de dollars (100 000 000 USD).

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B émises par la SICAR sont désignées individuellement par une «Action» et collectivement par les «Actions». Les détenteurs d'Actions de Catégorie A et B sont désignés individuellement par un «Actionnaire» et collectivement par les «Actionnaires». Les Actions peuvent être détenues ou acquises uniquement par des Personnes qui satisfont aux critères d'un Investisseur Averti.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions seront des actions nominatives.

6.2 Les actions nominatives seront inscrites dans un registre des actionnaires consultable par les Actionnaires, et qui sera conservé au siège social et tenu par l'Agent Administratif. Le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire, le nombre d'Actions détenues, le montant libéré de chaque Action, ainsi que les Cessions d'Actions et leurs dates.

6.3 Chaque Actionnaire et le Commandité informera la SICAR de son adresse (y compris numéro de fax et adresse e-mail) et de tout changement dans ses coordonnées, par email, fax ou lettre recommandée. La SICAR pourra se fonder sur la dernière adresse ainsi communiquée.

6.4 La propriété des Actions résultera de l'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre.

Art. 7. Cession d'Actions.

7.1 Les Actions sont librement cessibles. Toute Cession d'Actions de Catégorie A ou B à toute Personne, pour un quelconque motif, sera soumise à l'accord écrit préalable du Commandité et aux conditions fixées par le Commandité (y compris, fournir des déclarations, signer des documents, solliciter une opinion sur les conséquences juridiques, comptables, fiscales ou autres que pourraient entraîner la Cession, et prendre en charge les frais liés à cette Cession). Si un

Actionnaire envisage de céder quelques-unes ou l'ensemble de ses Actions à un quelconque tiers (qui doit satisfaire aux critères d'un Investisseur Averti), cet Actionnaire devra notifier au Commandité son intention de céder ses Actions, par courrier recommandé avec accusé de réception (la «Lettre de Notification»); cette notification devra indiquer (outre le nom complet, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire) le nombre d'actions (les «Actions Proposées») que le cédant envisage de céder et le prix offert pour les Actions Proposées.

7.2 Dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant la réception de la Lettre de Notification, le Commandité informera le cédant de sa décision, prise à son appréciation exclusive et souveraine, de consentir à la Cession ou de la refuser. Si le Commandité ne notifie pas son refus de la Cession dans le délai susmentionné, il sera réputé avoir consenti à la Cession proposée.

7.3 Toute tentative de Cession d'Actions de Catégorie A ou B, en tout ou en partie, contraire aux présents Statuts, ou toute action semblable contraire aux présents Statuts, sera nulle et de nul effet pour la SICAR et les Actionnaires, et la SICAR pourra ne pas tenir compte du cessionnaire dans le cadre des distributions prévues par les présents Statuts, ou à toute autre fin.

7.4 Toute Cession nécessite, et est entièrement subordonnée à, la cession de tous les droits, devoirs et obligations correspondants du cédant au cessionnaire, y compris, si tous les Versements additionnels n'ont pas encore été appelés, les obligations liées à l'Engagement Inutilisé correspondant aux Actions Proposées qui sont transférées avec les Actions Proposées.

7.5 La Cession prendra effet, aura force obligatoire et sera inscrite dans le registre des actionnaires de la SICAR uniquement après que (i) tous les accords en vigueur régissant la relation entre les Actionnaires et la SICAR ainsi qu'entre les Actionnaires eux-mêmes, y compris, sans limitation, le Bulletin de Souscription, ont été entièrement signés et approuvés par les parties concernées, et (ii) le cédant et le cessionnaire ont fourni au Commandité toutes les informations, déclarations et/ou documents demandés par le Commandité.

7.6 Le cédant de toute Action s'engage à rembourser à la SICAR, à la demande du Commandité, tous les frais raisonnablement encourus par la SICAR pour cette Cession, y compris tous les frais de justice, de comptabilité et autres («Frais de Cession»), que cette Cession soit finalisée ou non. Si, en raison de cette Cession, la SICAR doit ajuster la base de ses actifs, les Frais de Cession incluront les frais supplémentaires de comptabilité, de préparation des déclarations fiscales et les autres frais administratifs raisonnablement encourus (ou qui seront encourus) par la SICAR suite à cette Cession. S'il est prévu que cette Cession occasionne des frais de ce type à l'avenir, le Commandité peut estimer le montant de ces frais en toute bonne foi, puis ajouter ces frais estimés aux Frais de Cession à rembourser à la SICAR.

Art. 8. Rachat d'Actions.

8.1 La SICAR peut racheter ses propres Actions, à l'appréciation du Commandité. Sous réserve des dispositions de l'article 4A.2 ci-dessus et de celles de l'article 8.4 ci-dessous concernant le Rachat Forcé, tout rachat d'Actions doit s'appliquer à tous les Actionnaires de Catégorie A ou à tous les Actionnaires de Catégorie B, dans chaque cas sur une base proportionnelle à leur possession d'Actions de chaque Catégorie. Sauf indication contraire des présents Statuts, les Actions rachetées seront rachetées à leur Valeur Nette d'Inventaire, laquelle sera calculée par le Commandité pour chaque rachat au moment du rachat.

8.2 La SICAR peut exiger le rachat de tout ou partie des Actions, par notification envoyée par courrier recommandé à l'adresse qui apparaît dans le registre des actionnaires de la SICAR. Cette notification devra mentionner (i) la date du rachat, (ii) le nombre d'Actions qui font l'objet de la demande de rachat, (iii) le prix de rachat (qui sera la Valeur Nette d'Inventaire des Actions rachetées, telle que calculée par le Commandité), et (iv) le mode et la date du paiement du prix de rachat.

8.3 En cas de retrait ou de destitution du Commandité pour un quelconque motif, l'Action B sera, conformément au droit applicable, automatiquement rachetée et émise au profit de, ou acquise par, le Commandité remplaçant, et les présents Statuts seront amendés de façon à faire état de la nomination de ce nouveau Commandité.

8.4 Nonobstant toute disposition contraire des présentes, les Actions peuvent être rachetées de force si un Actionnaire s'avère ne pas être un Investisseur Averti ou si un Actionnaire détient des Actions en infraction à une quelconque réglementation, loi ou disposition, y compris, sans limitation, aux lois sur le blanchiment d'argent (un «Rachat Forcé»). En cas de Rachat Forcé, le prix de rachat payé par la SICAR à l'Actionnaire sera égal aux Apports versés pour les Actions, étant entendu que si le Commandité détermine que la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de cet Actionnaire a diminué pour atteindre une valeur inférieure aux Apports versés en lien avec ces Actions, le Commandité pourra alors baisser le prix de rachat en se basant sur la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à la date du rachat. Si le Commandité estime que la SICAR n'a pas les fonds suffisants pour payer le prix de rachat de façon forfaitaire, il pourra exiger de recevoir les Actions immédiatement et payer le prix de rachat en un certain nombre de versements, selon ce qu'il jugera approprié.

Art. 9. Engagements en capital.

9.1 Premiers Versements et Versements additionnels

(a) En souscrivant à des Actions, chaque Actionnaire s'engage irrévocablement à effectuer d'autres paiements à la demande du Commandité, dans la limite de son Engagement en Capital. La souscription de chaque Actionnaire consiste en un Premier Versement égal à au moins 5 % de son Engagement en Capital, et en Versements additionnels appelés en fonction des besoins de la SICAR.

(b) Le montant total des Engagements en Capital du Commandité, des Personnes Clés et/ou des Affiliés à la SICAR et/ou aux Autres Véhicules d'Investissement sera égal à 4 % du Total des Engagements en Capital de la SICAR et des Autres Véhicules d'Investissement, avec un maximum de 2 000 000 USD. La proportion d'Apports en capitaux versés à la SICAR et/ou à tout Autre Véhicule d'Investissement sera librement déterminée par le Commandité. Le montant à apporter conformément à la phrase précédente au titre des Versements sera augmenté dans la mesure nécessaire pour maintenir un niveau de 4 % (ainsi ajusté); mais aucune Prime de Souscription ne sera due par le Commandité, les Personnes Clés et/ou les Affiliés en cas d'apports en capitaux supplémentaires.

9.2 Versements additionnels: Au moins quinze (15) jours calendaires avant la date à laquelle chaque Versement Additionnel est à effectuer (la «Date de Libération»), le Commandité émettra un Avis de Demande de Versement indiquant aux Actionnaires la part de leur Engagement en Capital qu'ils doivent verser à la SICAR au plus tard à la Date de Libération. Tous les Versements additionnels appelés par la SICAR devront être payés en numéraire dans leur intégralité avant la Date de Libération. Les Versements additionnels pour les Actions de Catégorie A et B seront affectés au paiement des Actions de Catégorie A et B souscrites jusqu'à libération intégrale de celles-ci.

9.3 Paiements: Les paiements se feront en numéraire par virement bancaire au crédit du compte de la SICAR chez le Dépositaire.

9.4 Libération Initiale des Investisseurs Ultérieurs: Les Investisseurs Ultérieurs sont tenus d'effectuer la Libération Initiale, laquelle comprend un Premier Versement et, le cas échéant, tous les Versements additionnels qui ont été précédemment effectués par les Investisseurs précédents. Si les Libérations initiales effectuées par les Investisseurs Précédents créent un surplus de trésorerie, la SICAR peut, sans y être tenue, procéder à une ou plusieurs Distributions Temporaires. Chaque Investisseur Ulérieur aura également l'obligation de payer à la SICAR, à sa Date de Libération Initiale, une prime de souscription (la «Prime de Souscription») comme indiqué ci-dessous. La Prime de Souscription sera exigée en plus de l'Engagement en Capital de cet Investisseur Ulérieur.

9.5 Le montant de la Prime de Souscription à payer par chaque Investisseur Ulérieur sera calculé en appliquant au montant de la Libération Initiale de l'Investisseur Ulérieur (net des Distributions Temporaires versées à cet Investisseur Ulérieur au moment de la Libération Initiale) un taux d'intérêt correspondant à 4 % d'intérêts composés annuellement pour la période courant de la Date de Clôture Initiale (ou la Date de Libération applicable pour les Versements additionnels déjà effectués) jusqu'à la Date de Libération Initiale de cet Investisseur Ulérieur (en rapport avec sa souscription initiale ou toute augmentation de l'Engagement en Capital). Le Commandité peut librement décider de renoncer à la Prime de Souscription ou d'en diminuer le montant.

9.6 Retard ou défaut de paiement: Si un Actionnaire n'effectue pas un paiement en rapport avec un quelconque Versement (respectivement l'«Investisseur Défaillant», et le «Paiement Exigible») à la Date de Libération ou avant la Date de Libération, le Commandité peut, sans préjudice des recours qu'il pourra exercer contre cet Investisseur Défaillant, envoyer une lettre de Mise en Demeure (la «Lettre de Mise en Demeure») à l'Investisseur Défaillant, mentionnant les sanctions et les réparations que la SICAR, à sa discrétion, décide d'imposer. Ces sanctions et réparations incluent:

(a) Sous réserve des dispositions du droit luxembourgeois, suspension des droits de vote des Actions détenues par l'Investisseur Défaillant aussi longtemps que cet Investisseur Défaillant détiendra ces Actions et continuera d'être un Investisseur Défaillant;

(b) Sous réserve des dispositions de l'alinéa (d) ci-dessous, retenue par la SICAR de toutes les distributions qui auraient sinon été faites à un Investisseur Défaillant, jusqu'à la Date de Liquidation Définitive (les «Distributions Retenues»). Toutes les distributions ainsi retenues, ou leurs Recettes, peuvent être utilisées par la SICAR à toutes fins, et la SICAR et le Commandité ne seront pas responsables des Distributions Retenues, de leur utilisation, diminution de valeur ou perte. Afin d'éviter toute ambiguïté, les Distributions Retenues ne pourront être considérées comme investies dans la SICAR par cet Investisseur Défaillant, et ne pourront diminuer le solde de tout montant dû à la SICAR par cet Investisseur Défaillant.

(c) Sans préjudice d'une quelconque action en justice initiée par la SICAR d'elle-même ou pour le compte d'autres Actionnaires contre l'Investisseur Défaillant, et du droit de vendre les Actions de l'Investisseur Défaillant, tel qu'énoncé ci-dessous à l'alinéa (e), le Paiement Exigible produira des intérêts (les «Intérêts Courus») au taux de 0,5 %> par mois, à compter de la Date de Libération et jusqu'à ce que le règlement du Paiement Exigible soit reçu par la SICAR dans son intégralité;

(d) Si le manquement est réparé dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant l'envoi de la Lettre de Mise en Demeure (la «Période d'Avertissement») et que le Paiement Exigible et les Intérêts Courus sur celui-ci sont payés à la SICAR dans leur intégralité (à moins que le Commandité ait librement renoncé au paiement de tout ou partie des Intérêts Courus), l'Investisseur Défaillant recouvrera ses droits de recevoir des distributions, y compris les éventuelles distributions qui ont été retenues entre la Date de Libération et la date à laquelle le manquement a été réparé;

(e) Si le manquement n'est pas réparé avant l'expiration de la Période d'Avertissement, les actions en possession de l'Investisseur Défaillant pourront être rachetées par la SICAR ou vendues en tout ou en partie à un ou plusieurs Actionnaires, ou encore à des tiers en procédant comme suit: (i) le Commandité informera les autres Actionnaires par écrit de la vente des Actions de l'Investisseur Défaillant (les «Actions Présentées à l'Achat») en précisant le nombre d'Actions en vente; (ii) si un ou plusieurs Actionnaires proposent d'acheter les Actions Présentées à l'Achat, ils en informeront la SICAR par lettre recommandée avec accusé de réception dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant l'envoi par la SICAR

de la lettre les informant de la vente des Actions Présentées à l'Achat; (iii) si un ou plusieurs Actionnaires proposent d'acheter toutes les Actions Présentées à l'Achat, la SICAR informera l'Investisseur Défaillant, par lettre recommandée, que les Actionnaires proposent d'acheter les Actions Présentées à l'Achat, en précisant le nombre d'Actions que chaque Actionnaire propose d'acheter; (iv) si les offres d'achat pour les Actions Présentées à l'Achat dépassent la valeur des Actions Présentées à l'Achat, celles-ci seront vendues aux Actionnaires intéressés proportionnellement à leurs Apports respectifs; (v) si les Actionnaires ne proposent pas d'acheter toutes les Actions Présentées à l'Achat, alors toutes les Actions Présentées à l'Achat restantes pourront être vendues, au gré du Commandité, au Commandité ou à des tiers, à condition que ces tiers soient des Investisseurs avertis. Si l'Investisseur Défaillant et les acquéreurs s'entendent sur un prix (étant précisé que ce prix doit être (i) inférieur ou égal aux Apports de l'Investisseur Défaillant, et (ii) le même pour tous les acquéreurs, qu'ils soient Actionnaires ou tiers), les Actions seront cédées au prix convenu. Si l'Investisseur Défaillant ne vend pas les Actions Présentées à l'Achat dans les trois (3) mois suivant la Date de Libération, le Commandité pourra vendre les Actions Présentées à l'Achat par adjudication, et si la vente par adjudication échoue, il pourra acheter les Actions Présentées à l'Achat à un prix égal à dix pour cent (10 %) ou plus de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Présentées à l'Achat à la Date de Libération. Afin d'éviter toute ambiguïté, aucune des dispositions précédentes n'exonérera l'Investisseur Défaillant de ses obligations au titre des présents Statuts ou du droit applicable, y compris par rapport à la restitution des distributions. Si les Actions d'un Investisseur Défaillant sont rachetées par la SICAR et que, de ce fait, l'Engagement Inutilisé de l'Investisseur Défaillant s'éteint, alors il ne sera pas pris en compte dans le cadre des articles 3.4, 3.9, 11.1 et 12.7(b). Chaque Actionnaire autorisera le Commandité à signer en son nom tous les documents nécessaires à la réalisation de la vente de ses Actions de la SICAR suivant l'article 9.6 pour le cas où il deviendrait un Investisseur Défaillant.

(f) Pour déterminer le montant à payer à l'Investisseur Défaillant, le Commandité commencera, premièrement, par déduire des Recettes Nettes de la vente des Actions Présentées à l'Achat les montants dus à la SICAR au titre du Paiement Exigible et des Intérêts Courus sur celui-ci. Deuxièmement, à moins que la SICAR achète les Actions Présentées à l'Achat à un prix égal à dix pour cent (10 %) de leur Valeur Nette d'Inventaire à la Date de Libération, la SICAR percevra une commission de vente égale au plus élevé des deux montants suivants: (i) dix pour cent (10 %) des Recettes Nettes de la vente, ou (ii) dix pour cent (10 %) de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Présentées à l'Achat à la Date de Libération. Troisièmement, la SICAR déduira pour son compte, et pour le compte des Actionnaires et du Dépositaire, les frais encourus ou préjudices subis par eux dus au Paiement Exigible. Quatrièmement, l'Investisseur Défaillant recevra l'éventuel solde. Pour lever toute ambiguïté, tout acquéreur des Actions Présentées à l'Achat doit signer un Contrat de Cession dans lequel il s'engage à payer les Engagements inutilisés associés aux Actions qu'il acquiert, et à satisfaire aux autres exigences de l'article 7 avant la Cession des Actions Présentées à l'Achat.

(g) Faire valoir et faire respecter tous les autres droits et recours de la SICAR à l'encontre de l'Investisseur Défaillant en vertu des présents Statuts, du Bulletin de Souscription et du droit applicable, y compris, sans limitation, entamer une procédure judiciaire pour récupérer le Paiement Exigible non payé ainsi que tout Engagement en Capital restant (appelé ou non), et obtenir dédommagement des frais de la SICAR (y compris les frais de justice) et de tout autre préjudice subi par la SICAR, le tout augmenté d'intérêts composés annuellement, au taux de 8 % par an (ou, si inférieur, au taux maximal autorisé par le droit applicable).

9.7 Fin de la Période d'Investissement:

(a) Sous réserve de l'article 10.5, la Période d'Investissement s'achèvera au cinquième (5ème) anniversaire de la Date de Clôture Définitive (la «Date Butoir»).

(b) Après la Date Butoir, sauf si le Commandité, après avoir consulté le Comité Consultatif, en décide autrement, la SICAR cessera de faire de nouveaux Investissements de Portefeuille. Le Commandité sera autorisé à appeler les Versements additionnels uniquement aux fins suivantes:

(i) pour payer les frais encourus et les dettes contractées par la SICAR, y compris, sans limitation, les Honoraires de Conseil;

(ii) pour réaliser de nouveaux Investissements de Portefeuille qui étaient déjà engagés avant la Date Butoir et, plus généralement, remplir les engagements ou les obligations contractées au cours de la Période d'Investissement;

(iii) pour payer tout montant dû conformément à l'article 12; et

(iv) pour faire des placements additionnels ou complémentaires dans des Investissements de Portefeuille existants.

(c) Le Commandité peut à tout moment décider librement de renoncer au droit d'appeler tout Versement Additionnel; le Total des Engagements Inutilisés sera alors ramené à zéro.

Chapitre III. Gestion, Comité Consultatif

Art. 10. Gestion.

10.1 La SICAR sera gérée par le Commandité.

10.2 Aussi longtemps que le Commandité sera le seul associé avec une responsabilité illimitée, il restera la seule entité responsable de la gestion, du fonctionnement et de l'administration de la SICAR (y compris, sans limitation, de toutes les décisions d'investissement et de cession). A l'exception des circonstances décrites à l'article 16, le Commandité ne peut être révoqué en tant qu'entité responsable de la gestion de la SICAR. Pour lever toute ambiguïté, ni le Conseiller en Investissement, ni le Comité Consultatif n'auront le pouvoir d'engager la SICAR, et notamment de prendre des décisions

d'investissement ou de cession pour le compte de la SICAR ou du Commandité. Aussi longtemps que le Commandité sera le seul associé avec une responsabilité illimitée, il n'aura aucune restriction dans ses pouvoirs de réaliser l'objet de la SICAR et d'agir au nom de la SICAR comme il le jugera nécessaire et approprié.

10.3 La SICAR mènera ses affaires en vue d'atteindre l'Objectif d'Investissement. La SICAR fera appel au Conseiller en Investissement pour qu'il accomplisse les tâches et obligations stipulées dans la convention de conseil en investissement qui sera signée par le Conseiller en Investissement et la SICAR.

10.4 Le Commandité et ses gérants, employés et conseillers (y compris le Conseiller en Investissement et les Personnes agissant pour son compte) peuvent être nommés membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance ou occuper un poste équivalent dans toute Société de Portefeuille. La SICAR peut également choisir et nommer des tiers pour ces postes. Le Commandité informera les Investisseurs de ces nominations dans son rapport annuel.

10.5 En présence d'un Cas de Départ, le Commandité aura huit mois à compter du Cas de Départ pour trouver des professionnels aptes à remplacer les Personnes Clés parties, et pour soumettre ces professionnels à l'approbation du Groupe d'Investisseurs Détenant une Participation Majoritaire. Jusqu'à ce que le Cas de Départ soit solutionné, la Période d'Investissement sera suspendue; cependant, si le Groupe d'Investisseurs Détenant une Participation Majoritaire approuve le remplacement des Personnes Clés, la Période d'Investissement sera prolongée de la durée de la suspension. S'il n'est pas remédié au Cas de Départ à l'expiration de ce délai de huit mois, la Période d'Investissement sera définitivement arrêtée.

10.6 En cas de Départ d'une quelconque Personne clé au cours de la Période d'Investissement (que ce Départ donne lieu ou non à un «Cas de Départ»), la SICAR remplacera cette Personne clé par une personne compétente dans les meilleurs délais.

10.7 Résiliation anticipée

(a) Au cours de la Période d'Investissement, si les Investisseurs dont le total des Apports à la SICAR et aux Autres Véhicules d'Investissement éventuels (pris globalement) est égal ou supérieur à 80 % du total des Apports à la SICAR et aux Autres Véhicules d'Investissement éventuels (pris globalement) en font la demande, le Commandité convoquera une assemblée générale des Actionnaires pour décider de la dissolution de la SICAR. La décision de dissolution prise par cette assemblée sera valable si les conditions de quorum et de majorité requises par le droit luxembourgeois pour modifier les présents Statuts sont réunies, étant entendu que le vote positif du Commandité ne sera pas requis pour l'approbation de cette résolution.

(b) Si un jugement définitif (y compris la décision finale d'un médiateur tiers) aboutit à la «Mise en Cause» du Commandité, les Investisseurs dont le total des Apports à la SICAR et aux Autres Véhicules d'Investissement éventuels (pris globalement) est égal ou supérieur à 66 2/3 % du total des Apports à la SICAR et aux Autres Véhicules d'Investissement éventuels (pris globalement) peuvent demander au Commandité de convoquer une assemblée générale des Actionnaires pour décider de la dissolution de la SICAR. La décision de dissolution prise par cette assemblée sera valable si les conditions de quorum et de majorité requises par le droit luxembourgeois pour modifier les présents Statuts sont réunies, étant entendu que le vote positif du Commandité ne sera pas requis pour l'approbation de cette résolution.

Si la SICAR est dissoute suivant l'article 10.7(a), le Conseiller en Investissement pourra prétendre à un paiement égal aux Honoraires de Conseil payés au cours des 12 mois précédant la décision de dissoudre la SICAR et les Autres Véhicules d'Investissement éventuels.

Art. 11. Pouvoirs du Commandité, Frais à payer au Commandité et Dépenses encourues par le Commandité.

11.1 Aussi longtemps qu'il sera le seul associé avec une responsabilité illimitée, le Commandité sera investi de tous les pouvoirs pour mener à bien toutes les opérations nécessaires et utiles pour accomplir l'objet social de la SICAR. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Commandité.

Jusqu'à la Date Butoir, le Conseiller en Investissement (directement ou par l'intermédiaire d'un Affilié) touchera des honoraires (les «Honoraires de Conseil») représentant deux pour cent (2 %) par an du Total des Engagements en Capital. Les Honoraires de Conseil seront calculés séparément pour chaque SICAR et chaque Autre Véhicule d'Investissement, et comme si tous les Investisseurs avaient souscrit au capital à la Date de Clôture Initiale. Dès le premier jour du trimestre d'exercice fiscal suivant immédiatement la Date Butoir («Date de réduction de la Base»), les Honoraires de Conseil s'élèveront à un montant égal à deux pour cent (2 %) par an du total des Apports, diminué du Coût d'Acquisition des Placements qui, à la Date de Libération, ont été vendus, distribués ou amortis à des fins de déduction fiscale (la «Base réduite»), mais en aucun cas les Honoraires de Conseil ne pourront être inférieurs à un pour cent (1 %) par an du Total des Engagements en Capital. Les Honoraires de Conseil seront payés à l'avance le premier jour de chaque trimestre calendaire, et pour la première fois, à la date du Premier Versement (sur une base proportionnelle). En cas d'augmentation des Honoraires de Conseil due à une augmentation du Total des Engagements en Capital, le montant proportionnel de cette augmentation sera calculé à partir de la Date de Clôture Initiale. Le cas échéant, la taxe sur la valeur ajoutée («TVA») sera ajoutée au paiement des Honoraires de Conseil lorsqu'ils seront exigibles. Ce calcul de la Base réduite sera fait initialement le dernier jour du trimestre d'exercice fiscal se terminant le lendemain de la Date Butoir, et tiendra compte de toutes les transactions sur les titres des Investissements de Portefeuille et des autres frais liés à la constitution de la SICAR jusqu'à cette date. Ensuite, à chaque anniversaire des trois mois de cette Date de réduction de la base, la Base

réduite ainsi ajustée sera à nouveau réduite en tenant compte des titres des Investissements de Portefeuille, en raison des événements décrits ci-dessus et qui interviennent durant cette période de trois mois.

11.2 Rémunération de la Société de Portefeuille

(a) Tous les honoraires payés par les Sociétés de Portefeuille au Commandité, au Conseiller en Investissement ou à un quelconque Gérant, ou bien aux dirigeants ou administrateurs de ces entités, y compris les commissions d'engagement, frais de résiliation, frais de suivi et honoraires conditionnels, dans chaque cas nets de taxes et de toutes dépenses encourues dans le cadre de la fourniture de ces services, lesquelles ne sont pas remboursées par la Société de Portefeuille, réduiront (jusqu'à zéro au maximum) les Honoraires de Conseil payables au cours de l'année calendaire suivante (reportables sur les années calendaires suivantes). Aucun remboursement de dépenses accessoires raisonnables par une Société de Portefeuille ne sera déduit des Honoraires de Conseil. En cas de rémunération versée autrement qu'en espèces, cette rémunération sera considérée comme ayant été reçue une fois qu'elle sera disponible en espèces.

(b) Si le Commandité, le Conseiller en Investissement ou un quelconque Gérant, ou bien des dirigeants ou administrateurs de ces entités reçoivent une telle rémunération versée par une quelconque Société de Portefeuille dans laquelle la SICAR et tout Autre Véhicule d'Investissement, Fonds Existant ou Véhicule d'Investissement Remplaçant détient un investissement, le Commandité déterminera la proportion de ces montants qui devra être versée à la SICAR conformément à l'article 11.2(a), sur la base des montants relatifs investis dans cette Société de Portefeuille par la SICAR et cet Autre Véhicule d'Investissement, Fonds Existant ou Véhicule d'Investissement Remplaçant.

11.3 Le Conseiller en Investissement prendra à sa charge, sur les Honoraires de Conseil susmentionnés, les coûts d'exécution des tâches liées à son activité de conseil auprès de la SICAR et à la poursuite de l'objet social de la SICAR. Ces coûts englobent la rémunération et les avantages versés à ses employés, les frais de ses employés, et toutes les dépenses raisonnables de location, d'équipement, de déplacement ainsi que les dépenses courantes encourues par le Commandité et le Conseiller en Investissement.

11.4 Sous réserve de l'article 4A.1 (y compris concernant le partage des dépenses avec les Autres Véhicules d'Investissement), et en plus des Honoraires de Conseil, la SICAR prendra à sa charge les frais suivants:

(a) toutes les dépenses encourues pour la création, la constitution, le démarrage et la mise sur le marché de la SICAR (les «Frais de Constitution»), y compris les dépenses juridiques, fiscales, comptables et autres, frais de déplacement, honoraires des consultants, commissions de placement et frais administratifs, jusqu'à la quote-part de la SICAR (basée sur le Total des Engagements en Capital) sur un montant maximum de six cent mille dollars (600 000 USD) pour la SICAR et les Autres Véhicules d'Investissement pris globalement (plus TVA, le cas échéant) (le «Plafond des Frais de Constitution»). Les Honoraires de Conseil sinon payables pour chacune des quatre premières années suivant la Date de Clôture Initiale seront diminués (jusqu'à zéro au maximum), conformément à l'article 11.2 Rémunération de la Société de Portefeuille, d'un montant égal à un quart des éventuels Frais de Constitution payés par la SICAR en plus de sa quote-part du Plafond des Frais de Constitution; étant entendu que si le montant intégral de l'excédent de Frais de Constitution n'est pas complètement compensé au cours de la période de quatre ans, le montant restant de cet excédent de Frais de Constitution qui n'a pas été compensé précédemment sera payé par le Commandité ou le Conseiller à la SICAR.

(b) frais encourus en lien avec des transactions, et qui ne sont pas pris en charge par les Sociétés de Portefeuille (ou les Sociétés de Portefeuille potentielles), y compris, sans limitation, toutes les commissions des agents, intermédiaires et courtiers, les frais d'analyse et d'audit, les frais de justice et de comptabilité, et tous les frais de règlement des litiges engagés par ou pour le compte de la SICAR, ainsi que les Frais de Transaction Avortée et tous les droits et taxes dus, notamment sur les achats et ventes de la SICAR, droits d'enregistrement inclus;

(c) frais encourus en lien avec des transactions spécifiques, y compris les coûts d'acquisition et de cession de Placements, comme les honoraires des agents et conseillers, les frais de diligence raisonnable (qui peuvent inclure les conseils d'experts, des services juridiques, des consultants techniques, des experts-comptables, etc.), et d'autres frais similaires, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas pris en charge par des tiers; et

(d) toutes les dépenses accessoires raisonnables et les dettes légitimement imputables aux activités de la SICAR, y compris (sans limitation) tous les frais imputables à l'Administrateur et/ou au Dépositaire, les honoraires des experts-comptables indépendants, des conseillers juridiques et fiscaux et des avocats, les primes d'assurance (y compris l'assurance responsabilité civile pour les commandités, les administrateurs et les dirigeants), les frais de liquidation, les frais de garantie et de contentieux, les coûts associés au Comité Consultatif, ainsi que les dépenses liées aux assemblées générales des Actionnaires (sauf frais de déplacement et d'hébergement) et aux rapports préparés à leur intention.

Art. 12. Responsabilité civile du Commandité et des Actionnaires, et Garantie du Commandité.

12.1 Le Commandité et la SICAR seront solidairement responsables de l'ensemble du passif de la SICAR qui ne peut pas être apuré avec l'Actif de la SICAR. Pour atténuer cette responsabilité, la SICAR peut souscrire une assurance adaptée, suivant la juste appréciation de la SICAR, et conformément aux pratiques du marché.

12.2 Indemnisation. La SICAR couvrira le Commandité, le Conseiller en Investissement, chaque dirigeant, administrateur, actionnaire, employé, consultant, conseiller ou agent du Commandité ou le Conseiller en Investissement, le Comité Consultatif, tout consultant et/ou représentant légal, personne exerçant un contrôle sur, ou autre entité apparentée à, l'un d'entre eux ou à leurs employés ou représentants respectifs (collectivement les «Personnes Indemnisées») contre toute réclamation, jugement, coûts de redressement, dépens, coûts, dommages-intérêts et tous les frais associés, y com-

pris les frais de justice qu'ils ont encourus en raison de leurs activités pour le compte de la SICAR, ou les préjudices subis en raison de leur statut actuel ou passé de Personne Indemnisée (en leur qualité de Personne Indemnisée) ou découlant de, ou en lien avec, toute action ou défaut d'action de cette Personne Indemnisée, sauf si cette réclamation est le résultat d'une action ou d'un défaut d'action qui constitue une faute délibérée, une faute grave ou une manifestation de mauvaise foi de la part de la Personne Indemnisée. La SICAR paiera les frais encourus par une Personne Indemnisée en lien avec ce qui précède, avant le règlement définitif de l'affaire, dès réception d'une prise d'engagement exécutoire de cette Personne Indemnisée dans laquelle celle-ci s'engage à rembourser ce paiement au cas où s'il s'avérait qu'elle n'avait pas droit à la garantie de ces frais conformément au présent article 12.2; à condition toutefois que dans un tel cas, la Personne Indemnisée ne soit pas impliquée dans un procès, en cours ou potentiel, intenté par le Commandité (agissant pour son propre compte, ou pour le compte de la SICAR) ou intenté par la Personne Indemnisée à l'encontre de la SICAR et/ou du Commandité. En cas de règlement d'une quelconque action en justice, procès ou procédure engagés, cette garantie s'appliquera à toutes les affaires qui font l'objet du règlement, sauf aux affaires au sujet desquelles la SICAR est informée par un avocat (qui peut être l'avocat auquel la SICAR fait régulièrement appel pour la représenter) que la personne qui demande à être dédommée a agi, d'après l'avocat, d'une manière qui rendrait impossible toute disculpation, aux termes de l'article 12.4, de cette Personne Indemnisée.

12.3 Aucun membre du Comité Consultatif ne pourra être tenu responsable d'une quelconque manière en cas de préjudice subi par la SICAR ou les Actionnaires, et imputable à un acte ou à une omission de ce membre du Comité Consultatif dans le cadre des services qu'il fournit en sa qualité de membre du Comité Consultatif, à condition que ce membre ait agi de bonne foi. Chaque membre du Comité Consultatif sera garanti, avec l'Actif de la SICAR, contre toute responsabilité, procès, procédure judiciaire, réclamations, dépens, revendication, dommages-intérêts et frais (y compris des frais de justice raisonnables) encourus ou potentiels découlant de, ou en lien avec, des actions de ce membre ayant agi en sa qualité de membre du Comité Consultatif, à condition toutefois que ce membre du Comité Consultatif ait agi de bonne foi.

12.4 Disculpation Les Personnes Indemnisées ne pourront être tenues pour responsables envers la SICAR ou un quelconque Actionnaire de tout dommage, préjudice ou dépense subie par la SICAR ou par un quelconque Actionnaire et qui découle d'une quelconque action ou omission de cette Personne Indemnisée, en sa qualité de Personne Indemnisée, si cette Personne Indemnisée n'a pas agi de mauvaise foi ou n'a pas commis de faute délibérée ou grave.

12.5 Si le droit applicable limite la mesure dans laquelle une quelconque Personne Indemnisée peut être disculpée, indemnisée ou assurée par la SICAR, alors dans toute la mesure permise par le droit applicable, les dispositions du présent article 12 seront réputées être amendées, automatiquement et sans autre intervention de la SICAR, du Commandité ou des Actionnaires, dans la mesure strictement nécessaire au respect de ces limitations.

12.6 Cette obligation d'indemnisation de la SICAR envers une Personne Indemnisée en cas de réclamation, revendication, contestation, litige, dépens, préjudice, dommages-intérêts, frais (y compris les honoraires d'avocats), jugement et/ou responsabilité (collectivement, le «Préjudice») sera diminuée des éventuelles indemnités reçues par cette Personne Indemnisée de la part d'une Société de Portefeuille en rapport avec ce même préjudice. À des fins de clarification uniquement, et sans élargir l'étendue de l'indemnisation selon l'article 12.6, l'intention des Actionnaires est que, dans toute la mesure permise par la loi, cet article 12 soit interprété de manière à refléter entre (a) les Sociétés de Portefeuille, (b) la SICAR et (c) le Commandité ou le Conseiller en Investissement, un ordre des responsabilités pour les indemnités versées en double, avec une responsabilité principale pour toute Société de Portefeuille concernée, une responsabilité uniquement secondaire pour la SICAR et (le cas échéant) tout Autre Véhicule d'Investissement, et (le cas échéant) une responsabilité uniquement tertiaire pour le Commandité et/ou le Conseiller en Investissement. La possibilité qu'une Personne Indemnisée reçoive des indemnités de la part d'une Société de Portefeuille ne saurait limiter les paiements versés par la SICAR en vertu du présent article 12 à une Personne Indemnisée qui peut sinon prétendre à ces paiements, mais ces paiements par la SICAR ne sont pas destinés à dégager une quelconque Société de Portefeuille d'une responsabilité qu'elle aurait autrement de verser des indemnités à cette Personne Indemnisée. En outre, si une Personne Indemnisée qui a reçu des indemnités de la part de la SICAR reçoit également des indemnités de la part d'une Société de Portefeuille pour le même Préjudice, alors cette Personne Indemnisée devra rembourser à la SICAR les indemnités versées deux fois. Si, nonobstant l'intention du présent article 12, l'obligation d'une Société de Portefeuille de verser des indemnités à une Personne Indemnisée est annulée ou diminuée en vertu du droit applicable, suite aux paiements effectués par la SICAR au titre du présent article 12, la SICAR, dans toute la mesure permise par la loi, aura un droit de subrogation contre (ou de contribution de) cette Société de Portefeuille pour les montants payés par la SICAR à une Personne Indemnisée qui ont annulé ou diminué l'obligation de cette Société de Portefeuille envers cette Personne Indemnisée. Les éventuelles indemnités versées à une Personne Indemnisée par le Commandité ou le Conseiller en Investissement en lien avec le Préjudice pour lequel (et dans la mesure duquel) cette Personne Indemnisée peut sinon prétendre à des paiements de la part de la SICAR en vertu du présent article 12, n'exonèreront pas la SICAR de son obligation envers cette Personne Indemnisée et/ou le Commandité ou le Conseiller en Investissement, selon les paiements concernés. Le terme «indemnités» utilisé dans le présent article 12 pour désigner les paiements versés ou à verser par une Société de Portefeuille englobe (i) les paiements versés ou à verser par tout héritier des obligations de garantie de cette Société de Portefeuille et (ii) les montants équivalents versés ou à verser par, ou pour le compte de, cette Société de Portefeuille (ou l'héritier de ses obligations) en vertu d'une police d'assurance ou d'un accord similaire.

12.7 Partage des frais avec les fonds concernés

(a) Concernant toute demande d'indemnisation suivant l'article 12 en lien avec une activité courante de la SICAR, d'un Autre Véhicule d'Investissement, ou de tout Véhicule d'Investissement Remplaçant ou Fonds Existant, l'intention est que la SICAR soit tenue de payer uniquement sa quote-part du total des montants effectivement payés pour cette demande d'indemnisation par l'une quelconque ou l'ensemble des entités suivantes: la SICAR, un Autre Véhicule d'Investissement, un Véhicule d'Investissement Alternatif ou un Fonds Existant.

(b) Aux fins de l'article 12.6(a), (1) la quote-part de la SICAR sur la demande d'indemnisation imputable à un Investissement de Portefeuille sera égale à sa quote-part du total des montants investis par la SICAR et les autres véhicules dans cet Investissement de Portefeuille, et (2) sa quote-part de toute autre demande d'indemnisation sera déterminée sur la base du total des engagements envers le capital de la SICAR par rapport aux total des engagements envers le capital de ces autres véhicules.

(c) Si une quelconque demande d'indemnisation est liée ou due uniquement aux activités ou à l'existence d'une seule entité - SICAR ou autre véhicule ou entité -, la responsabilité des paiements à verser pour régler cette demande d'indemnisation sera entièrement endossée par cette entité.

(d) Le Commandité s'efforcera de faire appliquer les principes de l'indemnisation partagée, tels qu'énoncés dans le présent article 12.7, par tout Autre Véhicule d'Investissement et Véhicule d'Investissement Remplaçant.

12.8 Exécution par des tiers

Le Commandité est autorisé à signer pour le compte de la SICAR tout autre instrument (y compris, sans limitation, un acte unilatéral et/ou un ou plusieurs accords d'indemnisation) afin de rendre cet article 12 applicable à toutes les Personnes Indemnisées qui ne sont pas parties aux présents Statuts, et de les mettre dans la même position à l'égard du présent article 12 qu'elles auraient été si elles avaient été parties aux présents Statuts.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Commandité peut déléguer (tout en restant le seul responsable de) la gestion quotidienne de la SICAR et la représentation de la SICAR dans le cadre de cette gestion quotidienne, à un ou plusieurs dirigeants, employés ou autres Personnes. Il peut également déléguer des pouvoirs ou procurations spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des Personnes ou à des représentants qu'il aura choisis.

Art. 14. Signatures autorisées. Aussi longtemps que le Commandité sera le seul associé avec une responsabilité illimitée, seule la signature du Commandité ou de toute(s) Personne(s) à laquelle/auxquelles ce pouvoir de signature a été délégué par le Commandité, dans les limites de ce pouvoir, pourra engager la SICAR à l'égard de tiers.

Art. 15. Comité Consultatif.

15.1 Le Commandité peut se faire conseiller par un Comité Consultatif composé de représentants des Investisseurs, nommés par le Commandité. Le Commandité peut nommer d'autres membres pour le Comité Consultatif jusqu'au nombre maximum de membres, et pour combler les postes devenus vacants suite à une démission, un décès, un départ en retraite ou une destitution. Le nombre de membres du Comité Consultatif ne peut être inférieur à trois (3) et supérieur à sept (7).

15.2 Le Comité Consultatif dispensera des conseils au Commandité, à la demande du Commandité, sur les sujets suivants:

- (i) les Objectifs d'Investissement de la SICAR au vu des grandes tendances du marché;
- (ii) la méthode d'évaluation de la SICAR;
- (iii) les conflits d'intérêts existants ou potentiels; et
- (iv) tout autre sujet lié à la SICAR ou aux Autres Véhicules d'Investissement, si, et au moment où, le Commandité en exprime le besoin.

Pour lever toute ambiguïté, sauf pour les questions spécifiques soumises au Comité Consultatif en application des présents Statuts, le Commandité ne sera pas tenu de suivre les conseils, recommandations ou avis du Comité Consultatif, mais aura toute latitude pour exercer ses pouvoirs tels que stipulés dans les présentes, à condition toutefois que le Commandité n'amène pas la SICAR à conclure une transaction ou un accord créant un quelconque conflit d'intérêts potentiel ou réel, à moins que le Comité Consultatif ait approuvé cette transaction ou accord malgré ce conflit d'intérêts potentiel ou réel.

15.3 Les membres du Comité Consultatif seront remboursés par la SICAR, à hauteur de sa quote-part (qui s'ajoute à celle de tout Autre Véhicule d'Investissement), des frais raisonnables encourus dans le cadre de leurs fonctions, mais ne seront pas rémunérés par la SICAR pour leurs services rendus en tant que membres du Comité Consultatif.

15.4 Le Comité Consultatif n'aura aucun pouvoir de gestion au sein de la SICAR.

15.5 Les avis du Comité Consultatif seront rendus à la majorité de tous les membres du Comité Consultatif. Les avis peuvent être rendus par écrit, à condition d'être signés par la majorité de tous les membres du Comité Consultatif.

15.6 Les convocations aux réunions du Comité Consultatif seront envoyées aux membres du Comité Consultatif par e-mail ou par tout autre moyen au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant chaque réunion. Chaque convocation devra mentionner le lieu et l'ordre du jour de la réunion, la ou les requêtes (et les éventuelles recommandations) du Commandité et toute autre information utile. Si le Comité Consultatif rend un avis, un procès-verbal de la réunion ou de la télécon-

férence du Comité Consultatif sera dressé et signé par le Commandité, puis envoyé à chacun des membres du Comité Consultatif.

15.7 Le Commandité peut assister aux réunions du Comité Consultatif.

15.8 En cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel impliquant un membre du Comité Consultatif et concernant une des questions à l'ordre du jour de la réunion du Comité Consultatif, ce membre doit faire part de l'existence de ce conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur cette question.

15.9 Le Commandité doit rapidement informer le Comité Consultatif de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel auquel il est confronté dans l'exercice de ses fonctions de Commandité.

Art. 16. Dissolution, Incapacité du Commandité.

16.1 En cas de dissolution, saisie, ou incapacité juridique du Commandité, ou si pour toute autre raison, le Commandité est dans l'impossibilité d'agir (Incapacité du Commandité), la SICAR sera automatiquement dissoute.

16.2 En cas d'Incapacité du Commandité, le Comité Consultatif désignera un ou plusieurs administrateurs (le(s) «Administrateur(s)») qui ne seront pas nécessairement des Actionnaires.

Dans les quinze (15) jours calendaires suivant leur nomination, le ou les Administrateurs convoqueront une assemblée générale des Actionnaires en suivant la procédure prescrite par les Statuts. Cette assemblée statuera sur la dissolution de la SICAR. La SICAR ne sera pas dissoute si la majorité des Actionnaires décide de maintenir la SICAR et choisit un nouveau commandité approuvé par la CSSF.

16.3 La SICAR indemniserà les Administrateurs contre toute réclamation, responsabilité, dépens, dommages-intérêts et frais, y compris les frais de justice, qu'ils auront encourus en raison de leurs activités pour le compte de la SICAR, sauf si cette réclamation est due à une faute délibérée ou à un acte de mauvaise foi.

Chapitre IV. Assemblée des Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires.

17.1 Toute assemblée générale des Actionnaires de la SICAR régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

17.2 Sous réserve de tous les autres pouvoirs conférés exclusivement au Commandité par la loi ou les Statuts, l'assemblée des Actionnaires a le pouvoir de dresser ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, ainsi que d'examiner des propositions présentées par le Commandité, le Comité Consultatif ou les Actionnaires.

17.3 Nonobstant toute disposition contraire des présentes, et sous réserve de l'article 10.6, l'assemblée des Actionnaires ne pourra statuer sur des actes concernant des tiers, ni ratifier de tels actes, et elle ne pourra pas non plus décider de modifier les présents Statuts sans l'accord du Commandité.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. A partir de 2014, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la SICAR ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée. L'assemblée aura lieu le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 11h. Les Actionnaires pourront toutefois participer aux assemblées générales par téléconférence ou autre moyen de communication similaire par lequel chaque membre peut entendre et être entendu de chaque autre membre. Au cours de l'assemblée générale annuelle, le Commandité fournira des informations sur les activités et perspectives de la SICAR aux Actionnaires. Toutes les informations communiquées aux Actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle devront être conservées dans la plus stricte confidentialité et ne pourront être divulguées à aucune Personne.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales. Le Commandité aura l'obligation de convoquer une assemblée générale qui devra se tenir dans un délai d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital l'exigent par écrit en précisant l'ordre du jour. Les assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir en dehors du Luxembourg si le Commandité constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 20. Avis de convocation aux assemblées générales.

20.1 Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Commandité faite en accord avec le droit luxembourgeois. L'avis envoyé aux actionnaires conformément à la loi précisera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour, la nature des affaires qui seront traitées et les éventuelles propositions d'amendement aux Statuts, y compris la langue de ces amendements proposés.

20.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence, Représentation.

21.1 Tous les Actionnaires sont autorisés à assister à toutes les assemblées générales et à y prendre la parole.

21.2 Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit (y compris par e-mail ou fax) une autre Personne comme son mandataire; cette Personne ne doit pas nécessairement être un Actionnaire. Le Commandité peut imposer la forme de la procuration et peut exiger que les procurations soient déposées à l'endroit indiqué par le Commandité au moins cinq (5) jours calendaires avant la date de l'assemblée. Le Commandité

peut imposer d'autres conditions qui devront être remplies pour pouvoir participer à une assemblée des Actionnaires par procuration.

21.3 Le Commandité peut désigner quelques-uns de ses gérants qui assisteront à l'assemblée générale.

Art. 22. Bureau. L'assemblée générale sera présidée par le Commandité ou par une Personne qu'il aura désignée. Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire. L'assemblée générale des Actionnaire choisira un scrutateur parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Art. 23. Avis. Sauf si les présents Statuts ou le droit luxembourgeois en disposent expressément autrement, tous les avis, requêtes, consentements, approbations et déclarations peuvent être obtenus et fournis par écrit.

Art. 24. Vote.

24.1 Une feuille de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre et la catégorie des Actions pour lesquelles ils ont le droit de voter sera signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

24.2 L'assemblée générale ne peut délibérer et voter que sur les points à l'ordre du jour.

24.3 Chaque Action donne droit à une voix, sauf si, dans la mesure autorisée par le droit luxembourgeois, la SICAR a suspendu les droits de vote du détenteur de cette Action en raison du statut d'Investisseur Défaillant de cet Actionnaire.

24.4 Le vote aura lieu à main levée ou par appel nominal, à moins que l'assemblée générale ne décide, par un vote à la majorité simple, d'adopter une autre procédure de vote.

24.5 Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée dans le but de modifier les Statuts de la SICAR ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour modifier les Statuts, et sauf disposition contraire des présents Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des Actions dont les détenteurs sont présents ou représentés lors de cette assemblée, avec le vote positif du Commandité.

Art. 25. Assemblées générales extraordinaires.

25.1 Sauf disposition contraire des présentes, et sous réserve de l'article 25.2 ci-après, lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée, conformément à la loi, dans le but de modifier les Statuts de la SICAR ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour modifier les Statuts, l'adoption de la modification proposée nécessitera le vote positif des Actionnaires comme l'exige le droit luxembourgeois, ainsi que le vote positif du Commandité.

25.2 Si un Autre Véhicule d'Investissement a été constitué, alors (a) avant que le Commandité ne convoque une assemblée dans le but de modifier les présents Statuts ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour modifier les Statuts, il devra obtenir le consentement du Groupe d'Investisseurs Détenant une Participation Majoritaire (ou un pourcentage plus élevé si nécessaire), et (b) le Commandité déploiera des efforts suffisants pour que des modifications pour l'essentiel identiques soient apportées aux documents de constitution de l'Autre Véhicule d'Investissement, sous réserve de toute disposition spéciale de nature réglementaire, fiscale ou autre applicable à l'Autre Véhicule d'Investissement ou à ses investisseurs. Nonobstant ce qui précède, toute proposition de (i) modifier un article des présents Statuts ou (ii) voter sur une question qui concerne uniquement la SICAR et qui n'a aucun impact ou conséquence pour les Autres Véhicules d'Investissement éventuels, fera l'objet d'une résolution prise uniquement par les Actionnaires suivant les conditions de quorum et de majorité requises par le droit luxembourgeois, ou sinon, comme le prévoient les présents Statuts.

25.3 Nonobstant toute disposition contraire des présentes, la nationalité de la SICAR ne peut être modifiée qu'avec le consentement unanime de tous les Actionnaires.

Art. 26. Procès-verbal. Le procès-verbal de toute assemblée générale des Actionnaires sera signé par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

Chapitre V. Investissement, Diversification, Évaluation

Art. 27. Conflits d'intérêts et Co-investissement.

27.1 Le Commandité envisagera uniquement des Placements cohérents avec l'Objectif d'Investissement de la SICAR.

27.2 Les Actionnaires, y compris le Commandité, ayant un conflit d'intérêts en lien avec l'un des points à l'ordre du jour d'une assemblée, devront déclarer l'existence de ce conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur ce point à l'ordre du jour.

27.3 La notice d'offre de placement privé de la SICAR doit fournir des informations sur l'identification, la résolution et la divulgation des conflits d'intérêts.

27.4 Si le montant requis pour un Placement donné dépasse le montant total que la SICAR souhaite investir, le Commandité aura toute latitude pour déterminer le surplus qui pourra être offert à un ou plusieurs Investisseurs (au gré du Commandité) et/ou à des tiers. Pour tout co-investissement de ce type, la SICAR et les co-investisseurs investiront au même moment et aux mêmes conditions économiques (englobant notamment les accords appropriés concernant le partage des coûts entre la SICAR et les co-investisseurs), et la SICAR et les co-investisseurs réaliseront ces co-investissements au même moment et aux mêmes conditions économiques, sous réserve des différentes contraintes légales

applicables aux différents types de Véhicules d'Investissement concernés. Tout Actionnaire ou toute autre partie participant à une opportunité de co-investissement est seule responsable de sa propre appréciation des avantages de cette opportunité. Le Conseiller en Investissement et le Commandité peuvent facturer des frais de gestion, des intérêts ou une autre rémunération sur un co-investissement et, afin d'éviter toute ambiguïté, ces frais ne seront pas déductibles des Honoraires de Conseil.

27.5 Les membres du Commandité et les Personnes Clés, en leurs qualités respectives, ne peuvent pas faire de Placements dans des Investissements de Portefeuille ni les financer. Jusqu'à la Date Butoir (ou jusqu'à une date antérieure déterminée raisonnablement par le Commandité au vu de l'insuffisance du capital de la SICAR pour de nouveaux investissements), les Personnes Clés auront l'obligation d'offrir à la SICAR les opportunités d'investissement dont elles prennent connaissance, qui sont d'une taille et d'une nature appropriées pour la SICAR et qui correspondent aux investissements ciblés par la SICAR (les «Opportunités d'investissement»). Il est interdit aux Personnes Clés d'investir dans ces investissements pour leur propre compte ou de les recommander activement à des tiers sans avoir consulté au préalable le Comité Consultatif. Les Personnes Clés peuvent également offrir des opportunités d'investissement à un Fonds Existant et aux Véhicules d'Investissement Remplaçants conformément aux dispositions des présentes.

27.6 À moins d'avoir préalablement obtenu le consentement du Groupe d'Investisseurs Détenant une Participation Majoritaire, le Commandité ne pourra pas organiser une première clôture d'un Véhicule d'Investissement additionnel (autre qu'un Autre Véhicule d'Investissement, un Véhicule d'Investissement Alternatif ou un véhicule de co-investissement conformément à l'article 27.4) avec une stratégie d'investissement pour l'essentiel similaire à celle de la SICAR (un «Véhicule d'Investissement Remplaçant») avant la première des dates suivantes: (i) la fin de la Période d'Investissement; ou (ii) le moment où au moins 70 % du Total des Engagements en Capital ont été dépensés, investis, affectés ou réservés pour des investissements futurs dans des Sociétés de Portefeuille existantes ou pour des dépenses raisonnablement anticipées (y compris pour le paiement des Honoraires de Conseil). Il est précisé que le Commandité peut offrir des Opportunités d'investissement à ce Véhicule d'Investissement Remplaçant.

Art. 28. Réinvestissement de fonds.

28.1 Les Recettes de cession des Placements seront distribuées dans les meilleurs délais et ne pourront généralement pas être utilisées pour faire d'autres Placements, à l'exception des Recettes des Investissements Relais.

28.2 Nonobstant toute disposition contraire des présentes, pour permettre à la SICAR d'investir cent pour cent (100 %) du Total des Engagements en Capital, la SICAR pourra en outre réinvestir les Recettes Nettes de tous les Placements vendus. Cependant, le montant total ainsi réinvesti, plus le montant initialement investi par la SICAR pendant la durée de vie de la SICAR, à l'exception des éventuels Investissements Relais, ne pourra en aucun cas dépasser cent pour cent (100 %) du Total des Engagements en Capital.

Art. 29. Évaluation des Placements.

29.1 La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera exprimée en USD et sera calculée par le Dépositaire et l'Administration centrale, sous la supervision du Commandité, chaque trimestre, le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre (chacun une «Date d'Évaluation»), conformément aux principes comptables généralement admis au Luxembourg et aux règles stipulées ci-après.

29.2 La valeur de tous les actifs et passifs non exprimés en USD sont convertis en USD au taux de change en vigueur au Luxembourg à la Date d'Évaluation concernée. Si ce cours n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par le Commandité, ou suivant la procédure établie par le Commandité.

29.3 L'actif de la SICAR comprendra:

- a. tous les Investissements de Portefeuille;
- b. tous les autres titres détenus par la SICAR;
- c. toutes les liquidités disponibles ou en dépôt détenues en propriété par la SICAR, y compris les Intérêts Courus sur ces liquidités, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris ou reflétés dans le montant du principal du titre en question;
- d. toutes les actions, dividendes en actions, dividendes en espèces et distributions en espèces pouvant être perçus par la SICAR pour autant que les informations à leur propos soient raisonnablement accessibles à la SICAR;
- e. tous les Intérêts Courus sur des dépôts;
- f. les dépenses préliminaires de la SICAR, incluant le coût d'émission et de distribution des Actions de la SICAR;
- g. tous les autres actifs de tout type et de toute nature y compris les frais payés d'avance.

29.4 Le passif de la SICAR comprendra:

- a. tous les prêts, effets et dettes à payer;
- b. tous les Intérêts Courus sur les prêts (incluant les frais cumulés pour les engagements dans ces prêts);
- c. toutes les dépenses de la SICAR, engagées ou à payer (y compris, sans limitation, les dépenses administratives, les frais de gestion, les éventuelles commissions de performance, les frais de dépôt et les commissions des agents;
- d. tous les engagements connus, présents et futurs, y compris les obligations contractuelles arrivées à échéance et qui concernent des paiements en liquide ou en nature, y compris le montant des dividendes impayés déclarés par la SICAR;

e. une provision appropriée pour les impôts futurs basée sur le capital et le revenu à la Date d'Évaluation, telle que déterminée de temps à autre par la Société, et les autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Commandité, ainsi que tout autre provision semblable, le cas échéant, que le Commandité peut juger appropriée et raisonnable au vu du passif éventuel de la SICAR;

f. tout autre engagement de la SICAR de quelque sorte ou nature que ce soit, à prendre en compte conformément aux principes comptables généralement admis. La SICAR peut enregistrer les frais administratifs et d'autres frais d'une nature régulière ou récurrente en comptabilité d'exercice sur une base annuelle ou pour d'autres périodes spécifiques.

29.5 Ces actifs et passifs seront évalués à leur juste valeur comme suit:

a. Les Investissements de Portefeuille seront évalués à leur juste valeur conformément aux Directives d'évaluation de l'IPEV telles que modifiés à tout moment.

b. Les Titres cotés en Bourse ou négociés sur une autre Bourse Réglementée seront évalués sur la base de leur dernière cotation en bourse ou sur le marché, telle que publiée.

c. Les titres qui ne sont pas cotés en bourse ou négociés sur une autre Bourse Réglementée, et qui ne sont pas visés par l'alinéa a. ci-dessus, seront évalués sur la base de leur juste valeur, estimée avec prudence et bonne foi par le Commandité en application de la Loi sur la SICAR.

d. La valeur de toutes les liquidités disponibles ou en dépôt, des avoirs, créances, dettes, dépenses prépayées, intérêts, dividendes en espèces déclarés ou cumulés tels que mentionnés plus haut, et pas encore perçus, sera considérée comme correspondant au montant intégral de ces actifs et passifs respectifs, à moins que ce montant intégral ne soit pas susceptible d'être payé ou reçu intégralement, auquel cas la valeur de ces actifs et passifs sera déterminée en appliquant l'abattement que le Commandité estimera approprié dans un tel cas afin de refléter la valeur réelle de ces actifs et passifs.

e. Tous les autres titres et actifs pour lesquels aucun cours de bourse n'est disponible seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi conformément à la Loi sur la SICAR.

f. En cas de contradiction entre les Directives de l'IPEV et les principes comptables généralement admis au Luxembourg, les principes comptables généralement admis au Luxembourg prévaudront, dans toute la mesure du possible.

29.6 Les Réviseurs d'Entreprises Agréés vérifieront le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire au moins une fois par an.

29.7 La SICAR peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire dans les cas suivants:

a. durant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des actifs de la SICAR sont cotés ou négociés est fermée (pour une autre raison que le congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

b. en cas d'état d'urgence rendant impossible la cession ou la valorisation des actifs détenus par la SICAR; et

c. en cas de panne des moyens de communication habituellement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des Placements de la SICAR ou le prix ou valeur actuelle des actifs de la SICAR sur une quelconque bourse ou marché.

29.8 S'il le juge approprié, le Commandité sera libre d'ajuster la valorisation des Placements de manière à ce qu'elle soit cohérente avec celle déterminée par tout Autre Véhicule d'Investissement, dans un souci de conformité aux dispositions législatives, fiscales ou réglementaires applicables.

Art. 30. Évaluation des Actions.

30.1 La Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Catégorie à la Date d'Évaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Catégorie à la Date d'Évaluation divisée par le nombre total d'Actions de cette Catégorie en circulation à cette Date d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée en USD avec jusqu'à deux décimales.

30.2 Outre les informations qu'ils devront obtenir conformément à l'article 34, les Actionnaires recevront des rapports trimestriels (plus un rapport annuel en fin d'année) sur les nouveaux Placements de la SICAR et sur les événements significatifs concernant l'évolution de tous les Placements. Ces rapports trimestriels incluront les états financiers trimestriels non vérifiés, y compris une estimation non vérifiée de la valeur des Actions.

30.3 Si un Actionnaire lui en fait la demande, la SICAR s'efforcera de lui fournir les informations fiscales dont il a besoin pour remplir sa déclaration de revenus ou pour obtenir le remboursement d'un impôt retenu.

30.4 Toutes les informations et documents, de quelque nature que ce soit, transmis par la SICAR, le Commandité ou le Conseiller en Investissement aux Actionnaires, devront être conservés dans la plus stricte confidentialité et ne pourront être divulgués à aucune Personne (autre que les conseillers de cette Personne ou ainsi qu'il est spécifié dans les présents Statuts).

Art. 31. Dépositaire.

31.1 La mise en sécurité des Investissements de Portefeuille de la SICAR sera confiée à un dépositaire, dont le choix est laissé à la libre appréciation du Commandité (le «Dépositaire»). Le Dépositaire sera un établissement de crédit au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, dont le siège social est situé au Luxembourg, ou constitué au Luxembourg si son siège social est situé dans un autre pays.

31.2 Le fait que le Dépositaire confie tout ou partie de l'Actif de la SICAR dont il a la garde à un tiers n'affectera en rien sa responsabilité.

31.3 Le Dépositaire recevra une commission conforme aux pratiques bancaires actuelles au Luxembourg.

31.4 Les fonctions du Dépositaire prendront fin:

a) en cas de retrait volontaire du Dépositaire ou de destitution par la SICAR; jusqu'à son remplacement, qui devra intervenir dans les deux mois suivant le retrait ou la destitution, le Dépositaire devra prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des actifs de tous les Investisseurs;

b) si la SICAR ou le Dépositaire est déclaré en faillite, conclut un concordat de redressement avec des créanciers, obtient une suspension de paiement, est placé sous contrôle judiciaire, ou fait l'objet de procédures similaires ou bien est mis en liquidation;

c) si la CSSF retire son agrément à la SICAR ou au Dépositaire.

Chapitre VI. Contrôle des comptes

Art. 32. Réviseur d'Entreprises Agréé indépendant.

32.1 La vérification des comptes de la SICAR sera confiée à un Réviseur d'Entreprises Agréé qui sera désigné par une résolution approuvée lors d'une assemblée générale ou d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires.

32.2 Le Réviseur d'Entreprises Agréé sera nommé par la SICAR pour un Exercice Comptable. Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé sera automatiquement renouvelé chaque année, à moins que le Commandité ne propose la nomination d'un autre Réviseur d'Entreprises Agréé aux Actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires.

32.3 Le Réviseur d'Entreprises Agréé procédera aux vérifications prévues par le droit luxembourgeois et, en particulier, émettra une opinion quant à l'exactitude et à la régularité des comptes et de toutes les informations comptables figurant dans les rapports de gestion.

Chapitre VII. Exercice social, Répartition des gains, Répartition des actifs

Art. 33. Exercice social. L'exercice social de la SICAR commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 34. Adoption des états financiers. La SICAR préparera les comptes annuels, conformément aux exigences du droit luxembourgeois et aux pratiques comptables, à des fins d'approbation par les Actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle, tel que stipulé à l'article 18. Au plus tard six mois après chaque Date de Clôture de l'Exercice Comptable, la SICAR remettra aux Actionnaires un exemplaire des états financiers annuels vérifiés par le Réviseur d'Entreprises Agréé, ainsi qu'un rapport de la direction.

Art. 35. Remboursement et Distribution aux Actionnaires.

35.1 Sous réserve de l'article 28, les Recettes Nettes perçues par la SICAR seront distribuées dès que possible par le biais d'une distribution ou d'un rachat d'actions à leur Valeur Nette d'Inventaire et ne seront généralement pas réinvesties. Sauf en cas de liquidation suivant l'article 38, la SICAR ne pourra distribuer les Recettes Nettes si cette distribution devait faire baisser la Valeur Nette d'Inventaire de l'ensemble des Actions en dessous de 1 500 000 USD (et en aucun cas en dessous de 1 000 000 euros).

35.2 Nonobstant toute disposition contraire des présentes, la SICAR peut retenir sur les Recettes Nettes des montants suffisants (i) qu'elle juge nécessaires pour couvrir ses dépenses et dettes futures; (ii) pour lui permettre de payer différentes dépenses et dettes futures, y compris les Honoraires de Conseil, et pour payer d'autres montants raisonnablement envisagés par le Commandité et qui pourraient être exigés de la SICAR (y compris les garanties et/ou indemnités consenties en rapport avec un quelconque investissement réalisé); et (iii) les montants que le Commandité juge raisonnablement nécessaires pour faire de nouveaux Placements ou des Placements complémentaires. Cette rétention doit permettre d'investir un montant égal à 100 % du Total des Engagements en Capital dans des Investissements de Portefeuille.

35.3 Les Recettes Nettes de la SICAR à distribuer aux Actionnaires seront distribuées suivant les règles suivantes:

(a) Premièrement, les Actionnaires (y compris le Commandité) recevront les montants respectifs de leurs Apports à la SICAR, plus un Rendement Privilégié sur ce montant calculé comme des intérêts non composés annuellement au taux de 4 % par an à partir de la date de réception de chaque Versement (ce montant additionnel étant désigné par «Rendement Privilégié»);

(b) Deuxièmement, 100 % au Commandité jusqu'à réception par le Commandité de distributions égales à 20 % de la somme du Rendement Privilégié payé conformément à l'alinéa (a) et des distributions versées au Commandité conformément au présent alinéa (b); et

(c) Ensuite, les éventuelles Recettes Nettes restantes seront réparties comme suit: 80 % seront distribuées aux Actionnaires (y compris au Commandité) (proportionnellement à leurs Apports respectifs) et 20 % au Commandité. Les distributions versées au Commandité (autres celles liées à ses Apports) décrites à l'alinéa (b) ci-dessus et au présent alinéa (c) seront ci-après désignées par «Intérêts Privilégiés».

35.4 Toute distribution faite sans rachat d'actions se fera par le biais d'un versement d'acomptes sur dividendes et sera déduite de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions bénéficiant de la distribution.

35.5 Si la SICAR procède à une distribution en rachetant des actions, ou rachète des actions à tout autre titre, les actions rachetées seront annulées.

35.6 Toute distribution des Actifs de la SICAR devra être explicitement mentionnée dans les rapports d'activité de la direction.

35.7 Avant la liquidation de la SICAR, et sans consultation préalable du Comité Consultatif, le Commandité sera autorisé à distribuer des titres en nature uniquement si ces titres (i) sont admis aux négociations en bourse ou sur une autre Bourse Réglementée («Titres cotés en Bourse»), (ii) sont négociés suffisamment activement pour garantir une liquidité satisfaisante, telle que déterminée par le Commandité, et (iii) ne font pas l'objet d'un «lock-up» ou d'une quelconque restriction légale, réglementaire ou contractuelle analogue sur leur Cession.

35.8 Toutes les distributions en nature de titres suivant l'article 35.8 se feront à une valeur égale à la moyenne des cours d'ouverture de ces titres aux séances des dix (10) jours précédant la date de la distribution, nette de tous les frais raisonnables encourus par la SICAR en lien avec cette distribution. Les distributions en nature de Titres cotés en Bourse seront faites de manière à ce que chaque Actionnaire reçoive, dans la mesure du possible, sa part de tous les titres de chaque Catégorie qui peuvent être distribués, plus un paiement en espèces pour tout Actionnaire qui n'a pas reçu le nombre total de titres auxquels il peut éventuellement prétendre.

35.9 Chaque Actionnaire s'engage à signer les formulaires dont la SICAR a légitimement besoin pour effectuer ces distributions en nature conformément aux présents Statuts.

35.10 Distribution de fonds à des fins fiscales Nonobstant ce qui précède, le Commandité veillera à ce que la SICAR, dans la mesure du possible, distribue les fonds nécessaires à chaque Actionnaire pour satisfaire au paiement des impôts sur le revenu dont il est redevable en raison des activités de la SICAR, et cette distribution sera faite dans les meilleurs délais avant que ce paiement ne soit exigible. Chaque distribution de fonds à des fins fiscales sera considérée comme effectuée en raison des distributions visées à l'article 35.3, et non en plus de ces distributions. Afin d'éviter toute ambiguïté, la SICAR peut librement décider de ne pas effectuer de distribution de fonds à des fins fiscales si, et dans la mesure où, elle estime que les fonds sont nécessaires pour maintenir des réserves raisonnables et/ou pour couvrir le passif en cours ou éventuel de la SICAR.

35.11 Retenue d'impôt. La SICAR procédera à des retenues à la source correspondant aux taxes et autres paiements obligatoires requis par la loi ou la Décision Anticipée en matière Fiscale des Autorités Israéliennes pour chaque distribution aux Actionnaires. Tous les montants retenus par la SICAR au titre de ces taxes à payer seront considérés comme distribués aux Actionnaires, en raison de leur droit à recevoir des distributions conformément à l'article 35.3 (et non en plus de ce droit), et leur droit à recevoir des distributions de fonds à des fins fiscales conformément à l'article 35.10 sera réduit en conséquence. Si le montant considéré comme distribué conformément à cet article 35.11 dépasse le montant des éventuelles distributions auxquelles cet Actionnaire a droit en vertu de l'article 35.3, ce montant excédentaire sera considéré comme prêté à cet Actionnaire, auquel cas la SICAR peut exiger son remboursement dans un délai de 30 jours signifié par notification écrite. Si ce prêt n'est pas remboursé à l'expiration du préavis de 30 jours, il produira des intérêts composés annuellement au taux de 8 % par an, et la SICAR sera autorisée à déduire ce montant de ses futures distributions à cet Actionnaire, ou de prendre les mesures lui permettant de recouvrer ce montant.

35.12 Réception différée de distributions par le Commandité Nonobstant toute disposition contraire du présent article 35, le Commandité peut librement choisir de ne pas recevoir tout ou partie d'une quelconque distribution à laquelle il a droit en vertu des présents Statuts (y compris à toute distribution de fonds à des fins fiscales) et faire distribuer ce montant à tous les Actionnaires; à condition toutefois que le Commandité puisse par la suite librement choisir de recevoir, sur les fonds disponibles à cette fin, tous les montants auxquels il a précédemment choisi de renoncer, sans tenir compte des autres dispositions du présent article 35, mais pas plus que le total des montants auxquels il aurait autrement pu prétendre en vertu du présent article 35.

Art. 36. Distributions Temporaires.

36.1 Sans déroger aux articles 36.3 et 36.4, la SICAR peut également faire des Distributions Temporaires, au gré du Commandité, à condition que le capital social de la SICAR, suite à ces Distributions Temporaires, ne diminue pas au-dessous d'un million d'euros (1 000 000 €). Toute Distribution temporaire augmentera les Engagements inutilisés des Actionnaires qui ont reçu cette Distribution temporaire et peut donc être rappelée en un ou plusieurs Versements additionnels. La SICAR peut procéder à une Distribution temporaire dans les cas suivants:

(a) Si, après les Libérations initiales des Investisseurs ultérieurs, la SICAR dispose d'espèces en quantité supérieure à ses besoins;

(b) Si la SICAR appelle des Versements additionnels pour pouvoir faire un Placement, mais que le Placement proposé n'est pas finalisé;

(c) Dans la mesure où les montants précédemment prélevés ont été utilisés pour payer les Honoraires de Conseil ou d'autres dépenses de la SICAR étant entendu que le montant total distribué en tant que Distribution temporaire au titre du présent alinéa (c) ne pourra dépasser le montant total précédemment prélevé qui a été utilisé pour payer les Honoraires de Conseil ou d'autres dépenses de la SICAR; et

(d) Pour faire un autre Placement avec les Recettes des Investissements Relais, et pour permettre à la SICAR d'investir 100 % du Total des Engagements en Capital, le tout conformément à l'article 28.

36.2 Toutes les Distributions Temporaires susmentionnées seront spécifiées par écrit par la SICAR aux Actionnaires au moment de la distribution. Si la SICAR entend faire usage de son pouvoir d'appréciation pour faire des Distributions Temporaires suivant le présent article 36, elle peut, à son gré, réduire le montant de la contribution requise des Investisseurs ultérieurs en vertu de l'article 9.4 de manière à ce que, sur une base nette après la Distribution temporaire, tous les Actionnaires auront contribué le même pourcentage de leurs Engagements en capital. La SICAR peut, à son gré, distribuer ou créditer également aux Actionnaires tout ou partie de la Prime de Souscription (mais ces montants ne seront pas considérés comme une Distribution temporaire).

36.3 Pour faciliter la distribution des Recettes Nettes de la vente ou de l'échange d'Investissements de Portefeuille dans le cas où la SICAR ou le Commandité aurait l'obligation, découlant de cette transaction, de restituer une partie des espèces ou des titres reçus, que cette obligation soit liée à une violation des déclarations ou des garanties, ou à tout autre titre, la SICAR peut distribuer ces espèces ou titres aux Actionnaires, à condition qu'un montant égal à tout ou partie de ces espèces ou titres soit restitué à la SICAR. Tout montant dont la SICAR exige la restitution au titre du présent article 36.3 devra être restitué par chaque Actionnaire au plus tard à l'expiration d'un préavis d'au moins dix (10) Jours Ouvrables; étant entendu que: (a) la SICAR ne pourra pas émettre un préavis pour une telle restitution (au titre de cet article 36.3) à l'expiration du troisième anniversaire de cette distribution, à moins qu'une notification écrite ait été envoyée pendant cette période, indiquant que la SICAR et/ou le Commandité est en cours de procès, d'arbitrage ou autre procédure visant à régler les dettes ou obligations susmentionnées, et (b) le Commandité devra restituer à cette date toute distribution qu'il a reçue en trop et qu'il aurait dû restituer si l'article 38.4 avait été appliqué au même moment.

36.4 En cas de responsabilité ou d'obligation d'indemnisation de la SICAR au titre de l'article 12, et si (1) la SICAR n'a pas suffisamment de fonds disponibles pour satisfaire à cette responsabilité ou obligation, et (2) chaque Actionnaire (autre qu'un Investisseur Défaillant) a déjà versé l'intégralité de son Apport en Versements d'un montant égal à son Engagement en Capital, alors la SICAR peut exiger de chaque Actionnaire qu'il restitue les distributions qui lui ont été précédemment versées, à l'expiration d'un préavis d'au moins dix (10) Jours Ouvrables signifié par écrit par la SICAR, étant entendu toutefois que (a) aucun Actionnaire ne pourra être contraint de restituer une distribution au titre du présent article 36.4 après le troisième anniversaire de la liquidation de la SICAR, à moins qu'une notification écrite ait été envoyée pendant cette période, indiquant que la SICAR ou le Commandité est en cours de procès, d'arbitrage ou autre procédure visant à régler les réclamations susmentionnées, (b) aucun Actionnaire ne pourra être contraint au titre du présent article 36.4 d'apporter un montant total supérieur au plus faible des deux montants suivants: (i) 50 % du montant total des distributions faites à cet Actionnaire ou (ii) 50 % de l'Engagement en Capital de cet Actionnaire, et (c) le Commandité devra restituer à cette date toute distribution qu'il a reçue en trop et qu'il aurait dû restituer si l'article 38.4 avait été appliqué au même moment.

36.5 L'obligation de restitution susmentionnée s'appliquera à tous les Actionnaires au prorata de leurs Engagements en capital respectifs, ou sinon suivant ce que le Commandité jugera approprié; étant entendu que la SICAR ou le Commandité pourront procéder aux ajustements nécessaires de manière à refléter plus fidèlement les intérêts économiques relatifs des Actionnaires dans la SICAR, tels que présentés dans les articles 36-38. Concernant la restitution d'une distribution en nature, chaque Actionnaire peut choisir de restituer un montant en espèces égal à la valeur des titres à la date de la distribution. Tout manquement d'un Actionnaire à son obligation de restituer le montant requis en application des dispositions précédentes sera considéré comme un défaut de versement d'un Apport en capital exigible, et la SICAR pourra faire valoir et faire appliquer tous les droits et recours conformément à l'article 9.6, y compris intenter une action en justice pour récupérer cet Apport avec les intérêts applicables à compter de la date d'échéance, tels que spécifiés à l'article 9.6, les dommages-intérêts et les frais. Afin d'éviter toute ambiguïté, l'obligation d'un Actionnaire au titre du présent article 36 restera en vigueur après la dissolution ou liquidation de la SICAR.

36.6 Afin d'éviter toute ambiguïté, toutes les distributions (y compris les distributions de fonds à des fins fiscales) faites aux précédents détenteurs des mêmes droits qu'un Actionnaire seront considérées comme ayant été faites à cet Actionnaire.

36.7 Aucune disposition du présent article 36 ne saurait limiter la portée des obligations de restitution qui pourraient découler du droit applicable.

Chapitre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 37. Dissolution.

37.1 La SICAR sera automatiquement dissoute à l'expiration de la durée prévue à l'article 4 des Statuts.

37.2 La SICAR peut également être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des dispositions du droit luxembourgeois, et pour éviter toute ambiguïté, sous réserve du vote positif du Commandité (qu'il sera libre de donner, à condition d'avoir obtenu l'accord du Groupe d'Investisseurs Détenant une Participation Majoritaire).

37.3 En outre, la SICAR sera automatiquement dissoute dans l'un ou l'autre des cas suivants:

(a) si le montant de la Valeur Nette d'Inventaire de la SICAR reste inférieur à un million cinq cents mille dollars (1 500 000 USD) ou un million d'euros (1 000 000 €) pendant cent vingt (120) jours; ou

(b) si le contrat qui lie le Dépositaire et la SICAR est résilié par l'une des parties, et si aucun autre Dépositaire n'est désigné par la SICAR au plus tard un an après réception de l'avis de résiliation.

Art. 38. Liquidation.

38.1 Sous réserve de l'accord préalable de la CSSF, la liquidation de la SICAR sera effectuée par le liquidateur désigné par l'assemblée générale des Actionnaires à condition que le liquidateur ait été approuvé par le Groupe d'Investisseurs Détenant une Participation Majoritaire.

38.2 Le liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus pour, dans l'intérêt des Actionnaires, vendre l'Actif de la SICAR, payer les créanciers et répartir le solde restant entre les Actionnaires proportionnellement à leurs droits et conformément à l'article 35. Pendant la phase de liquidation, le liquidateur peut vendre tout ou partie des Placements de la SICAR aux meilleures conditions possibles ou peut, à son gré, distribuer tout ou partie des placements de la SICAR en nature, que ces Placements soient cotés ou non sur une Bourse Réglementée. En cas de distribution en nature de Titres cotés en Bourse ou de titres non cotés, la valeur de ces titres, aux fins de la distribution, sera déterminée tel que stipulé à l'article 29. Les Actionnaires qui reçoivent une distribution en nature de Placements de la SICAR seront liés par les clauses des contrats relatifs à ces Placements, dans la mesure où ces contrats le prévoient.

38.3 Le liquidateur veillera à ce que la SICAR s'acquitte de toutes ses dettes, obligations et passifs, ainsi que de tous les frais de liquidation, et qu'elle constitue des provisions suffisantes pour les obligations ou éventualités présentes ou futures, dans chaque cas dans les limites de l'Actif de la SICAR.

38.4 Restitution par le Commandité. Si après avoir procédé à toutes les distributions en application des articles 35 et 38 (mais avant application du présent article 38.4), le Commandité a reçu des distributions au titre de ses Intérêts Privilégiés et si soit (a) les Actionnaires n'ont pas reçu de distributions égales à leurs Apports plus leur Rendement Privilégié (le «Déficit») ou (b) le Commandité a reçu des distributions au titre de ses Intérêts Privilégiés d'un montant supérieur à 20 % des bénéfices cumulés de la SICAR (tels que déterminés par le Commandité) depuis la constitution de la SICAR Excédent»), alors le Commandité devra restituer à la SICAR un montant positif égal soit au Déficit, soit à l'Excédent, le montant le plus élevé étant retenu; étant entendu toutefois que le Commandité ne pourra être tenu de restituer un montant supérieur à l'excédent de toutes les distributions reçues au titre des Intérêts Privilégiés par rapport aux distributions de fonds à des fins fiscales versées ou à verser en lien avec les Intérêts Privilégiés, qui comprendront toute dette fiscale que le Commandité aurait contractée s'il avait immédiatement vendu à leur juste valeur de marché les titres reçus de la SICAR au titre d'une distribution en nature.

Chapitre IX. Droit applicable

Art. 39. Droit applicable. Tous les points non régis par les présents Statuts seront déterminés par la Loi sur les Sociétés Commerciales et la Loi sur la SICAR.

Souscription et Libération

Les Statuts de la SICAR ayant été dressés par les parties comparantes, ces parties ont souscrit le nombre d'actions et payé en espèces les montants mentionnés ci-après:

Actionnaires	Capital souscrit (\$)	Nombre et Catégorie d'actions	Apports (\$)
Maria Luisa Mayer	1.000.000	1 000 Actions de Catégorie A	50.000
Terra Venture Partners Management S.à r.l.	15.000	15 Actions de Catégorie B	750
TOTAL	1.015.000	1 015 Actions	50.750

La preuve de la libération des actions de 5% a été apportée au notaire soussigné qui déclare que les conditions prévues par les articles 26 et 103 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, et les conditions prévues par l'article 4 de la Loi sur la SICAR sont remplies.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la SICAR suite à la signature du présent acte sont estimés à environ quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la SICAR et s'achèvera le dernier jour du mois de décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra donc en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties susnommées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant elles-mêmes comme dûment convoquées, ont immédiatement entrepris de réunir une assemblée générale extraordinaire.

Ayant préalablement vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes, chacune votée à l'unanimité:

4. Le siège social de la SICAR est fixé au 30 boulevard Royal, L-2449Luxembourg.

5. Le Réviseur d'Entreprises Agréé nommé pour la SICAR est Ernst & Young Luxembourg. Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé se terminera à la fin de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

6. Banque de Patrimoines Privés, dont le siège social est situé au 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est désigné Dépositaire des actifs de la SICAR qui seront conservés soit directement par le Dépositaire, soit par l'intermédiaire de ses correspondants, mandataires ou délégués.

Le Dépositaire assumera ses fonctions et responsabilités conformément à la Loi sur la SICAR.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais et qu'il est suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et sa traduction française, le texte anglais l'emportera sur sa traduction française.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maher, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012162027/2550.

(120213549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Galasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 119.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167825/9.

(120221472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Galasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 119.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167830/9.

(120221623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Hammersmith Broadway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 163.547.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 décembre 2012

1. Monsieur Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Monsieur Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20.12.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hammersmith Broadway S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012167866/16.

(120221579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Hussard 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167880/9.

(120221782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Hussard 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167881/9.

(120221783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

International Service Dispatching SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 151.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167910/9.

(120222508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

HERBERT Christophe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 163.731.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167889/9.

(120221574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Grenz - Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.918.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167853/9.

(120221571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Immofra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 32.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167924/9.

(120221560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Hussard 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167878/9.

(120221784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.550.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167915/9.

(120221251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

I.M.& M. Sàrl, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 114.619.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167904/9.

(120221137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Hussard 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167879/9.

(120221785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 100.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167901/9.

(120221836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Huldra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-8086 Bertrange, 25, Cité Am Wenkel.
R.C.S. Luxembourg B 147.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167900/9.

(120221549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.